



Département
des Landes

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Décision modificative n°1 - 2024

Les Landes, le Département 

landes.fr

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Décision modificative n°1 - 2024

Adopté le 18 octobre 2024

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil Départemental

Décision Modificative n°1 – 2024
Vendredi 21 juin 2024

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : On va ouvrir cette séance. Je vais tout d'abord faire le point sur les personnes qui sont absentes.

Salima SENSOU a donné pouvoir à Julien PARIS. Rachel DURQUETY va arriver avec un petit peu de retard ; elle sera là normalement vers 10h00 et donc, durant son absence, elle a donné pouvoir à Damien DELAVOIE. Boris VALLAUD a donné pouvoir à Agathe BOURRETERE.

Je vous informe par ailleurs que deux élus devront s'absenter en cours de séance. Il s'agit de Dominique DEGOS, qui doit assister à l'Assemblée Générale du CIFOG (elle donnera pouvoir à Paul CARRERE), et de Frédéric DUTIN, qui donnera pouvoir à Patricia BEAUMONT.

Par ailleurs, il y a l'exposition les Landes « Le plus beau terrain de sport, histoire et partage » qui est présentée dans le hall d'entrée. Cette exposition est présentée aux Archives départementales, elle est ouverte depuis le 20 juin, du lundi au jeudi de 08h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Je vous propose d'autre part que notre Assemblée désigne Julien PARIS comme secrétaire de séance, du moins, s'il en est d'accord.

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	absente, pouvoir à M. Damien DELAVOIE
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent

Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	absente, pouvoir à M. Julien PARIS
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Absent, pouvoir à Mme Agathe BOURRETERE

Le quorum est atteint.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MARS 2024.

Monsieur le Président : On va procéder à l'adoption du procès-verbal. Avez-vous des observations à formuler sur la réunion qui s'est tenue le 28 mars 2024 ? Non ? Je vous demande de bien vouloir l'adopter. Pas d'objection ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENTE : Mme Dominique DEGOS **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPOTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous accueillons nos collègues [en retard Mme DEGOS].

Comptes de gestion et comptes administratifs 2023. L'affectation des résultats 2023.

Vous avez tous été destinataires des rapports et des volumes financiers, soit de manière dématérialisée, soit en version papier, selon les souhaits de chacun. Je vais donner tout de suite la parole à Dominique COUTIERE pour l'ensemble de ces points qui concernent les comptes de gestion et les comptes administratifs.

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	327
M-2	COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	332

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
M-3	AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	373
M-4	RAPPORT ANNUEL : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2023	Dominique COUTIERE	376
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	13
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	18
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	62
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	130
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	Sylvie PEDUCASSE	133
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
C-1	FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2024	Didier GAUGEACQ	138
C-2	FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2024	Didier GAUGEACQ	140
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL	Olivier MARTINEZ	144
D-2	GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	158
D-3	BATIMENTS DURABLES DEPARTEMENTAUX	Olivier MARTINEZ	172
D-4	AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	Olivier MARTINEZ	176

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	186
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	189
E-3	DÉVELOPPER LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	192
E-4	DECHETS	Christine FOURNADET	196
E-5	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	199
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	AGRICULTURE	Dominique DEGOS	204
F-2	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	234
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES	Cyril GAYSSOT	255
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	Muriel LAGORCE	260
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	271
	J - JEUNESSE		
J-1	JEUNESSE	Sylvie BERGEROO	278
	K - CULTURE		
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	Rachel DURQUETY	306
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	Sylvie BERGEROO	322
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-5	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	Henri BEDAT	455

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
M-6	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	Julien PARIS	472
M-7	VIE ASSOCIATIVE	Sylvie BERGEROO	475
M-8	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES	Monique LUBIN	499
M-9	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	501
M-10	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	519
M-11	DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2024	Dominique COUTIERE	533

M-1 COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 327 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Monsieur le Président, on va examiner ces choses-là. Sur les comptes de gestion, vous dire que les comptes de gestion faits par la Trésorerie sont conformes et totalement identiques aux Comptes Administratifs préparés par nos services, que ce soit tant pour le Budget principal que pour les Budgets annexes. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à cela. Je pense que ce qui est important, c'est le Compte Administratif.

Est-ce qu'il y a des observations sur le compte de gestion ? Non ? Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'on est contre le compte de gestion du Trésorier ? Pas d'objection ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M-2 COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 332 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

Monsieur COUTIERE : Évidemment, on va mettre le compte administratif de l'année 2023 en perspective avec le compte administratif 2022. Qu'est-ce qu'on peut dire là-dessus ?

La chose la plus importante que l'on a à noter, c'est la baisse significative des droits de mutation mais ça, on en parle depuis pas mal de temps, puisqu'on est passé de 134 M€ en 2022 à 109 M€ en 2023. Cette baisse des droits de mutation est générale au niveau du pays. Ce n'est pas une particularité landaise. Et cette baisse des droits de mutation, comme c'est la seule recette que l'on ne maîtrise pas, le reste, ce sont des dotations que donne l'État. Les droits de mutation baissent, donc forcément, il y a eu une grande discussion sur l'épargne brute, l'épargne nette la dernière fois. Celle-ci baisse aussi chez nous, il n'y a pas de problème. La seule chose que l'on peut dire, c'est qu'elle baisse moins qu'ailleurs. C'est ce qui est important. Parce que les droits de mutation baissent partout. L'épargne nette baisse au niveau national de plus de 50 % et nous, on est à 47 %.

On savait - je l'avais dit - que l'épargne nette allait baisser si les droits de mutation baissaient, c'est mécanique, mais ce que l'on peut dire, c'est qu'elle baisse moins. Pourquoi ? Elle baisse moins parce que les dépenses de fonctionnement chez nous augmentent de 5,8 quand elles augmentent au niveau national de 6,4. Cela veut dire que l'on a maîtrisé nos dépenses de fonctionnement autant que faire se peut. Ceci dit, les dépenses de fonctionnement, vous savez très bien que dans un Département, les dépenses les plus importantes sont les dépenses liées à la solidarité, que vous connaissez tous, l'APA, les enfants, le RSA, toutes ces choses-là sur lesquelles on a une prise qui est relativement faible. Le vieillissement de la population est ce qu'il est, il est général, mais enfin, ce que l'on peut dire, c'est que les augmentations que l'on a subies sont inférieures en termes de frais de fonctionnement à ce que la moyenne des Départements français a observé.

On a également au niveau des recettes, des recettes moindres ; on a baissé de 2,1 % quand les autres ont baissé de 1,2.

Donc, voilà les points, je crois, les plus importants que l'on peut donner sur le plan de la gestion des comptes administratifs de 2023. Je vais y revenir après. Cette épargne a baissé et je crois malheureusement que l'on peut dire qu'elle va baisser aussi en 2024 puisque les droits de mutation sont en baisse générale. On parlait de baisse, mais cela devient presque un effondrement. Aujourd'hui en tout cas, on observe une baisse très importante sur les 6 premiers mois de l'année. On peut espérer que l'on va avoir sur les 6 mois qui vont arriver un infléchissement de cette baisse. Pour l'instant en tout cas, on ne peut pas dire qu'on le voie. Cela veut dire que l'on va revenir au niveau des recettes à il y a 6-7 ans en arrière, en termes de droit de mutation ; avec, de l'autre côté, des dépenses de fonctionnement, comme je l'ai dit, liées à la solidarité qui, elles, vont continuer à augmenter.

Ce que l'on peut dire également, c'est qu'au titre de l'exercice 2023, on a gardé la même politique d'investissement, et vous l'avez dans les comptes, on a maintenu les investissements que l'on avait imaginés. On projette aussi en 2024 la même trajectoire, c'est à dire de garder les mêmes investissements, tout cela étant possible parce qu'on a désendetté de façon significative le Département sur les trois dernières années, avec une dette aujourd'hui qui est très inférieure à ce que connaissent les Départements en France. En France, on a un délai de désendettement qui est passé de 2,6 en 2022 à 4,2. Chez nous, il est passé de 1,6 à 2,1, c'est à dire 2,1 années, c'est à dire qu'en 2023, on a un

délai de désendettement qui est inférieur à ce que la moyenne des Départements français avait début 2023.

C'est pour dire que cette réserve que l'on s'est, disons, constituée, on ne l'avait pas constituée pour être un bas de laine, ni pour faire des voyages. On savait que les recettes liées aux DMTO étaient des recettes - comment dire - non maîtrisables, et qu'il fallait qu'on se fasse, si on voulait garder les politiques que le Département mène depuis longtemps en direction, vous le savez, des jeunes, en direction de l'éducation, en direction de l'investissement, toutes ces politiques que l'on mène, les aides aux communes, aux communautés de communes (qui ne sont pas des aides obligatoires et qui ne font pas partie des compétences obligatoires du Département) si on voulait maintenir tout cela, il fallait bien que l'on maîtrise notre endettement.

Je rappelle que l'endettement a baissé de 20 M€ par an depuis 3 ans, et on est à 129 M€.

C'est la politique que l'on a menée. L'année dernière, on a désendetté encore de 20 M€ et c'est ce qui permet de maintenir les politiques, voire de les développer sur certains secteurs. Je rappelle quand même qu'il y a eu au titre de l'exercice 2023 des aides significatives données aux EHPAD pour leur permettre de faire face aux dérives des comptes, qui sont des dérives générales. Ce n'est pas une dérive « dans le département des Landes ».

Le Département des Landes aujourd'hui, quand on regarde le prix de l'hébergement en EHPAD dans les Landes et le prix en France, on est au-dessous de façon significative, d'une quinzaine de pourcents de ce qui se passe au niveau national en prix de journée. On est dans les 10 derniers départements en termes de prix de journée en EHPAD et on est aussi, quand on regarde la Région Nouvelle-Aquitaine, dans les 14 % au-dessous du prix en Nouvelle Aquitaine.

Donc pour faire tout ça, c'est parce que le Département a été à même d'aider tous les EHPAD à faire face. Donc, on est dans cette conjoncture-là, qui est une conjoncture qui n'est pas simple. On avait imaginé que les comptes allaient se dégrader. Certes, on pensait qu'ils allaient se dégrader moins vite et moins fort, mais bon, c'est la vie. Ils nous permettent en tout cas d'avoir géré au plus juste. Ils nous permettent de maintenir les politiques que l'on voulait maintenir.

Donc voilà un peu ce que l'on peut dire sur les comptes administratifs de l'exercice, comment dire, dans les grands chiffres. Les services ont réalisé un document que, j'espère, vous allez trouver convenable. Il essaie de faire un bilan politique par politique menée par le Département. On a sur les comptes, une transparence, je pense, que l'on peut qualifier de totale. Une transparence des comptes qui montre et qui met aussi en perspective les comptes, parce que regarder les comptes d'une année ne veut pas dire grand-chose. C'est quand on les met en perspective par rapport aux années précédentes que les choses prennent du sens. Donc vous avez, comment dire, une lecture assez simple je pense et assez facile à appréhender, poste par poste.

J'ai parlé des EHPAD, mais je n'oublie pas les efforts que l'on a faits sur le SDIS, où on a là aussi amplifié les aides que l'on a qu'on a mises au service du SDIS.

Après, on pourrait décliner toutes les politiques mais cela prendrait beaucoup de temps. Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est la politique globale que le Département met en œuvre depuis très longtemps, c'est à dire les solidarités, mais aussi l'investissement au niveau du département, tout en gardant des politiques vers les communes, les communautés de communes, qui ne sont pas dans les compétences obligatoires et qui permettent, là aussi, de faire en sorte que les choses se passent le mieux possible au niveau des territoires.

Je rappelle quand même que le Département est le seul qui maintient des politiques de présences sur les territoires. Quand on voit l'État partir partout, avec les trésoreries, les bureaux de poste, tout ce que l'on peut imaginer qui rendait service à la population et qui évitait le sentiment d'abandon que certains peuvent voir aujourd'hui... et bien, le Département fait des petits collèges. Il ne fait pas des grands collèges. Ce serait peut-être moins coûteux et plus facile, mais il fait des petits collèges qu'il répartit sur le territoire. Les services d'équipements sont aussi sur tout le territoire et les services aussi à la population. Il y a plusieurs centres ; il n'y a pas qu'un centre à Mont-de-Marsan. Donc, tout cela permet de dire que nous essayons de mailler le territoire le plus possible.

Ensuite, j'aurais juste une remarque sur les droits de mutation. On est en ce moment en période de concours Lépine de la bêtise. Il y a eu une proposition de nos amis pour supprimer les droits de mutation sur les petites transactions. Cela veut dire qu'un jour, on n'aura plus, enfin, je ne sais pas où on va, on n'aura plus de recettes propres au niveau du Département, mais on aura quand même les obligations pour faire face à toutes les dépenses de solidarité. Donc, je pense quand même qu'il y a un truc qui ne doit pas aller très fort là-haut. Il serait bon que l'on se ressaisisse et que l'on ait des propositions. Je sais, vous allez me dire qu'il y en a de partout, des propositions qui ne sont pas intelligentes, mais bon, au moins que les Départements soient épargnés. Ils sont en contact avec la population et je pense que la population aujourd'hui a exprimé des tas de choses qu'il faudrait peut-être revoir.

Donc voilà, ce que je voulais dire sur ces comptes de gestion qui se traduisent après forcément par un excédent qui baisse, Monsieur le Président. Nous n'aurons pas les mêmes ressources que nous avions autrefois. On passe à 35 M€ d'excédent aujourd'hui.

Voilà un peu ce que l'on peut dire sur ces comptes administratifs qui sont quand même encore, je pense, enviés par beaucoup d'autres Départements, y compris chez nos voisins. Voilà ce que l'on peut dire et donc, il faut que l'on ouvre le débat sur les comptes administratifs, en espérant qu'il sera, comment dire, « avec de la hauteur ».

Qui veut s'exprimer sur le compte administratif ? Julien Dubois, je vous donne la parole.

M. DUBOIS : Vous m'avez tenté, Monsieur le Vice-Président, en parlant de hauteur. On s'est dit, il faut que l'on intervienne. On n'interpelle pas Monsieur le Président, il ne peut pas participer à ce débat. Je sais que l'envie ne doit pas lui en manquer.

Écoutez Monsieur le Vice-Président, on se rejoindra sur un point. Effectivement, les comptes administratifs constatent ou marquent une dégradation des finances de notre collectivité, vous l'avez dit, avec tout de même des dépenses de fonctionnement par habitant qui augmentent de 5 % et restent supérieures de 15 % à la moyenne nationale. Donc là, on est au-dessus des ratios, mais vous l'avez dit, on a un résultat comptable en forte baisse, 57,2 M€ en 2022, 35,3 M€ en 2023, soit plus de 38 % de baisse. Le résultat de fonctionnement est en grande partie responsable, ou en tout cas, explique en grande partie cette baisse puisque lui, passe de 88 à 52 M€.

L'épargne, vous l'avez abordée, si on prend le ratio d'épargne par habitant, qui est un indicateur qui peut nous permettre de nous comparer, pour la première fois, que ce soit sur l'épargne brute ou nette, il passe en-dessous de la moyenne nationale. Tout cela s'explique effectivement vous l'avez dit ; je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres, j'ai regardé les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement : les recettes baissent de 1,7 selon le ratio que j'ai pris, et les dépenses elles augmentent de 6, ce qui bien évidemment, par un effet ciseau souvent décrit, amène une baisse du résultat.

L'investissement, lui, c'est vrai reste stable. Il était de 80 M€ - si on enlève la partie liée aux frais financiers en 2022, il reste à peu près à 80 M€, un peu plus en 2023, mais on voit que les compétences exercées par le Département connaissent des fortunes diverses. Si les investissements sur l'administration générale augmentent de 35 %, passant de 3,6 à 5,5 M€, que la culture reste stable, que l'action sociale, qui est une des compétences primordiales du Département, augmente de 7 %, on voit que cela baisse sur l'enseignement, les investissements baissent de 15 %, et les infrastructures, notamment les réseaux routiers dont nous parlons régulièrement, baissent de 10 % en investissement, 10 % sur la voirie aussi. Le taux de réalisation qui est un indicateur cher au Président, comme tous les Présidents d'exécutif d'ailleurs, est de 74 %, ce qui montre, effectivement, qu'il y a un bon taux de réalisation, qui est toujours améliorable. Tout cela pour faire référence aux discussions que nous avions eues sur le budget où vous nous disiez : oui, mais on met des chiffres en baisse parce qu'on veut réaliser la majorité des budgets. On n'y est pas tout à fait, même si, je le reconnais, 74 % est un taux de réalisation assez bon.

Vous le disiez, le désendettement a été un axe important de votre gestion. Effectivement, il reste bas, mais il augmente. On était à 1,6, vous l'avez dit, on passe à 2,2. C'est le ratio du nombre d'années pour lesquelles il faut consacrer l'épargne nette de la collectivité pour rembourser son endettement. Mais si on ajoute à nos dépenses réelles le remboursement de la dette et que l'on rapporte cela aux recettes réelles de fonctionnement, en gros, tout ce que l'on reçoit par rapport à tout ce que l'on dépense, y compris le désendettement, on constate que l'on passe à 92,5 %. Le remboursement de nos dépenses et de l'endettement représente 92,5 % de nos recettes alors que la moyenne française est à 88. Cela veut dire que, effectivement, on a un endettement qui reste faible même s'il augmente, mais quand on y ajoute nos dépenses de fonctionnement qui, elles, sont plus importantes, on passe au-dessus du ratio et de la moyenne nationale.

Tout cela pour dire qu'effectivement, si les finances de la collectivité restent positives sur ces comptes administratifs 2023 et qu'il faut effectivement le souligner, c'est la tendance qui est importante à regarder. En fait, et c'est déjà ce sur quoi on avait pu échanger lors du vote du budget primitif 2024, c'est que nos résultats suivent de manière presque parallèle, voire en l'accentuant un peu, la baisse de nos recettes, c'est à dire que l'excellente gestion à laquelle vous faites référence concernant les finances de cette collectivité, en fait cette bonne gestion a été amplement facilitée par les recettes exceptionnelles que nous avons encaissées, notamment avec l'augmentation des droits de mutation, mais aussi la répartition de la fiscalité nationale, et notamment la part de TVA qui, dans un contexte favorable sur le plan économique, a elle aussi été bonne. Et que quand ces recettes sont moins exceptionnelles et moins exorbitantes, on a effectivement une baisse qui, elle, est significative, de nos résultats.

Cela veut dire, et c'est ce que nous avions pu exprimer lors du vote du budget, que si on n'a pas de vrais actes de gestion, de choix stratégiques en fonction des compétences premières du Département, et que l'on continue à constater la baisse de ces recettes, on aura des résultats qui, eux, deviendront potentiellement négatifs. Puisque ce sont de vrais actes de gestion qui permettent, dans des temps plus difficiles, de faire que les finances du Département continueront à être excédentaires, et donc pas pour le plaisir qu'elles soient excédentaires, mais pour nous libérer des marges de manœuvre pour vraiment mettre l'argent sur les politiques qui seront choisies.

Donc, de ce point de vue-là, en conformité avec ce que nous avions pu exprimer lors du budget à l'époque, et puisque les comptes administratifs le suivent d'assez près, nous voterons contre ces comptes administratifs.

Mme LUBIN : Effectivement, comme vient de le dire notre collègue Julien DUBOIS, lorsqu'on a des marges financières importantes, il est plus facile de gérer. C'est évident. Mais être riche ne signifie pas forcément bien gérer. Je pense que l'on aurait tous des exemples à citer de gens qui peuvent très bien gagner leur vie sans pour autant savoir bien gérer leur patrimoine ou tout simplement leur monnaie quotidienne.

Tout cela pour dire que je trouve que vous avez fait quand même un raccourci. Nous venons de vivre des années fastes, il faut le dire, au niveau des droits de mutation, qui est la seule recette que l'État a bien voulu nous laisser. Mais elles ont été gérées, me semble-t-il, dans un sens extrêmement favorable au quotidien des Landais.

Nous sommes aujourd'hui face à une situation, tout le monde l'a décrit, de baisse des recettes sur laquelle nous n'avons absolument aucune prise, et c'est bien là notre problème, et une augmentation des charges de fonctionnement. Alors, on peut effectivement toujours, selon la direction que l'on veut donner à son appréciation, constater que nos charges de fonctionnement sont supérieures peut-être à la moyenne nationale, et trouver donc que cela est correct ou pas correct en fonction du sens que l'on veut donner à notre intervention. Mais je pense quand même que dans les Landes, tout le monde peut reconnaître que si nos charges de fonctionnement augmentent, c'est aussi parce que nous avons fait des choix, et des choix qui vont vers le quotidien des Landais. Notre Vice-Président en charge des finances l'a bien énuméré et je ne vais pas recommencer.

Je pense que tout ce dont nous parlons en ce moment et tout ce que nous vivons retrace aussi quelque part ce qui se passe au niveau national. Depuis quelques années, le Gouvernement a taillé dans les recettes, mais taillé de manière sévère. A tel point qu'aujourd'hui nous ne sommes plus, l'État n'est plus en situation d'assumer toutes les dépenses qu'il devrait assumer. Et aujourd'hui, nous avons des choix à faire de manière un peu précipitée, j'en conviens, nous avons des choix à faire, et ces choix sont simples : ou on continue à tailler dans les recettes, comme je l'entends de certains côtés, et donc à tailler dans les dépenses, parce que c'est ce que cela veut dire aussi, moins de recettes, c'est moins de dépenses, et moins de dépenses, on sait très bien, on voit très bien dans quel sens et où on va tailler dans les dépenses. Ou alors, on a un peu de courage, du courage qui consiste à dire que si nous ne voulons pas abaisser le niveau de vie des Français et le niveau de protection des Français, et bien, il faut créer des recettes. Je dirais même, pas forcément en créer, mais revenir sur certains cadeaux qui ont été faits, et sur certaines réductions de recettes.

Nous en sommes là aujourd'hui. C'est un débat très important. Je regrette et d'ailleurs c'est très intéressant, les uns et les autres, de pouvoir échanger sur ces façons de voir les choses. Moi, j'ai toujours considéré que de la discussion naissait la lumière et donc, je trouve très intéressant que l'on puisse en discuter. Je regrette qu'au niveau national on nous prive de ce temps de discussion pour nous obliger les uns et les autres à aller très vite, mais ce que je constate quand même, c'est qu'on continue à nous annoncer d'un certain côté des baisses de recettes. Je trouvais cela plutôt décourageant parce que le message que nous envoyent les Français, du moins un certain nombre de Français en ce moment, c'est qu'ils ont besoin de soutien.

Pour en revenir au Département, mais l'un et l'autre ne sont pas décorrélés, il ne faut pas s'imaginer aujourd'hui que l'on veut s'amuser à amener le débat sur la scène nationale. Le débat sur la scène nationale, il y est. Ce n'est de la faute de personne ici je crois autour de la table. Il y est, il est posé, il arrive plus vite que prévu, il est trop précipité, mais il va de pair avec les finances des Départements et aujourd'hui on ne sait pas trop, moi en tout cas, je ne vois pas trop ce que le Gouvernement en place et peut-être futur, veut faire de

nos Départements qui sont pourtant le dernier rempart, je trouve, contre le sentiment d'abandon des Français. Voilà.

Et donc, bien évidemment, notre groupe, Monsieur le Président en charge des finances, votera en faveur de ce compte administratif.

M. COUTIERE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

Pour répondre à Monsieur DUBOIS, je reconnais que vous avez une tâche difficile. Vous êtes obligé de faire des déductions de déductions de déductions pour arriver à des trucs... Je ne suis pas sûr que l'on vous suive dans le raisonnement. C'est compliqué, mais je le reconnais, je ne voudrais pas être à votre place.

On va passer au vote du compte administratif, le Président étant sorti. Qui vote contre ce contre administratif ? Quatre [mains levées].

Le reste est pour.

[Monsieur Xavier FORTINON ayant quitté la salle - Le Président de séance procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(25)**

ABSENT : M. Xavier Fortinon **(1)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOPE A LA MAJORITE

[Le Président entre dans la salle]

M-3 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 373 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Ensuite, on est sur du classique puisque, comme on l'a dit tout à l'heure, il y a un solde aujourd'hui disponible de 35 269 056 €. On propose de l'affecter aux restes à réaliser au BP 2024 et aux DM de 2024 qu'il faudra réaliser. Il va falloir voter.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur COUTIERE : Merci à tous.

M-4 RAPPORT ANNUEL : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2023
(page 376 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Il faut donner acte au fait que l'on a communiqué à tout le monde et distribué, soit par voie dématérialisée, soit par un document que vous avez de toute façon trouvé sur table. Il faut prendre acte que le document a bien été fourni à tout le monde. C'est une prise d'acte, ce n'est pas un vote. Est-ce qu'on est d'accord ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

PRENNENT ACTE DE LA COMMUNICATION ET DU DEBAT
RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2023

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Cela me donne quand même l'occasion de remercier dans un premier temps le premier Vice-Président en charge des finances pour la tenue des comptes, et l'ensemble des services du Département pour la qualité du travail qu'ils produisent, tant dans les documents qu'ils nous ont transmis, mais surtout dans la gestion au quotidien, surtout dans des périodes difficiles comme celle que nous connaissons actuellement, l'année 2023, l'année 2024 ne s'annonce guère meilleure, comme l'a déjà évoqué Dominique COUTIERE. Donc, un merci particulier et également à l'ensemble des services du Trésor Public qui, compte tenu de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, accompagnent nos collectivités et je remercie Madame la Trésorière de sa présence aujourd'hui qui témoigne de ce travail, de cette collaboration que nous avons entre nous.

Juste pour rattraper peut-être une petite erreur que tout le monde avait l'air de faire dans l'analyse des comptes. Au niveau des ratios, on est tout à fait en-dessous des ratios des Départements de notre strate, c'est à dire que notre situation ou notre dégradation est bien moins importante que pour les Départements qui appartiennent à la même strate parce qu'à un moment donné, on peut tous se comparer entre les Lilliputiens et les Goliath, mais on sait qu'ils n'évoluent pas tous de la même façon. Dans les Départements qui appartiennent à la strate, on a une dégradation qui est bien moindre.

Monsieur Dubois, ne vous inquiétez pas, je n'ai pas l'habitude de vous priver de parole. Mais malgré tout, quand il y a des erreurs qui sont dites, il vaut mieux les rattraper.

[Intervention inaudible de Monsieur DUBOIS car prise de parole sans micro]

Si, si Monsieur Dubois c'est une erreur d'analyse. *[Intervention inaudible de Monsieur DUBOIS car prise de parole sans micro]*. Ben oui bien sûr, chacun choisit ce qui l'arrange certainement... Mais bien sûr. On y reviendra. Mais si, c'est une erreur, je vous le dis.

Je sens que vous êtes quelqu'un, malgré tout, qui supporte difficilement la contradiction et que vous préférez le rôle de Président au rôle d'opposant. Vous n'êtes pas très à l'aise, je vous le concède.

On va donc passer à l'examen des 32 dossiers.

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président. Je voulais d'abord m'excuser d'avoir mis le bazar à Dominique COUTIERE au moment du vote parce que j'ai senti que je le perturbais. Il perdait son micro après. Je voulais m'excuser, mais ce ne sont pas des habitudes morcenaises, je referme la parenthèse.

Synthèse du rapport A1. Il y a essentiellement deux points pour ce rapport avec 89 000 € à inscrire en dépenses et 26 000 € en recettes. C'est quand même un rapport qui n'est pas très important économiquement, même s'il est important sur le premier des deux points qui concerne le déploiement d'un programme d'intérêt général, le « soutien à l'autonomie 40 ».

C'est quoi ce programme d'intérêt général ? C'est tout simplement la mise en place sur trois ans de la volonté de rénover 720 logements pour accompagner le maintien à domicile, les personnes les plus en difficulté et celles qui n'ont pas nécessairement les moyens de faire des travaux chez elles. C'est quelque chose que nous travaillons en partenariat avec l'Anah et les services de l'État. C'est quelque chose que nous allons porter en régie puisqu'il y aura deux agents de la collectivité qui travailleront à ce portage, que ce soit en matière d'accompagnement, que ce soit en matière d'ingénierie du financement et d'accompagnement technique et financier.

C'est quelque chose qui est très important, qui fait partie des différents échanges que nous avons eus avec l'ensemble des CIAS et intervenants associatifs du domicile pour, d'une part, faire en sorte que les moyens de vie soient plus adaptés pour les personnes, mais aussi soient plus adaptés pour les gens qui vont venir intervenir dans les domiciles. Cela peut sembler pas très ambitieux, mais c'est une première approche, 720 logements sur les zones des Landes qui ne bénéficient pas de ce type de plan. Il y a des territoires intercommunaux landais qui ont déjà amorcé ce genre d'opération et cela va nous permettre de travailler au plus près sur des actions techniques de réhabilitations intérieures, mais aussi sur le volet énergétique.

Donc, il vous est proposé de valider cette action. On est sur un schéma d'un peu plus de 470 000 € où l'Anah va venir à hauteur de 410 000 €. C'est quelque chose qui sera déployé avec les territoires à partir du moment où nous l'aurons validé aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce premier point.

Le deuxième point concerne la convention-cadre avec le Centre de gestion. C'est un renouvellement puisque cela fait longtemps maintenant que l'on a soutenu la création au

sein du CDG d'un service de modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il vous est proposé de renouveler cette convention et donc de réaffirmer par la même occasion le partenariat avec le centre de gestion pour quatre ans, Monsieur le Président.

J'en ai terminé pour le dossier A1.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier s'il vous plaît ?

S'il n'y en a pas, juste en complément de ce que vient de présenter Paul CARRERE, la mise en place de ce Programme d'Intérêt Général est d'autant plus nécessaire, et je pense que cela n'aura échappé à personne, qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, il n'y a plus de convention territoriale, c'est à dire que l'État l'a supprimée. Donc, il fallait mettre en place un dispositif pour s'y substituer. Il n'y aura plus d'OPAH. Ce sont des choses qui disparaissent. C'était quelque chose d'indispensable. Et aujourd'hui, on avait déjà mis en place un réseau ; on soutenait le réseau des plateformes énergétiques à travers Soliha, PrécoRénovation ou Rénov'Max où on finançait, mais là, c'est un élément supplémentaire sur l'accessibilité des domiciles pour les personnes âgées où on va les accompagner avec des ergothérapeutes et, chose très importante, le préfinancement des travaux. Parce qu'aujourd'hui, on sait qu'un des obstacles majeurs au fait qu'un certain nombre de réhabilitations ne se font pas, c'est que, même si les aides sont importantes, le reste à charge et le préfinancement restent un obstacle à beaucoup de personnes pour réaliser tous ces travaux. D'où l'accord que l'on a signé avec Procivis pour pouvoir préfinancer tous ces travaux pour les personnes à revenus modestes et particulièrement les personnes âgées.

Donc, c'est vraiment un dispositif complet qui est mis en place pour répondre aux demandes qui sont de plus en plus importantes chez les personnes parce qu'on ne peut pas parler de virage domiciliaire si on n'accompagne pas ou si on ne crée pas les conditions pour que les personnes restent à domicile en toute sécurité.

C'était simplement ce que je souhaitais rajouter à tout ce que Paul CARRERE avait déjà largement décrit.

Sur ce dossier, est-ce que tout le monde le valide ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeron, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 13 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président.

Là également sur le dossier A2, deux points. Le premier point est un point important qui concerne le cadrage tarifaire 2025 pour nos établissements de personnes âgées.

Je ne vais pas revenir sur le contexte économique qui a été largement présenté dans le cadre du débat sur le CA et le compte de gestion. On a, comme vous le savez, une dégradation de la situation financière des EHPAD au niveau national. On n'est pas épargné dans le département des Landes puisqu'on a, d'une part, une inflation galopante qui est venue percuter de plein fouet l'équilibre budgétaire de nos établissements et là où nous avions une dizaine d'établissements sur les près de 70 établissements qui étaient en difficulté il y a quatre-cinq ans, on est plutôt à 30-40 établissements qui sont potentiellement en difficulté de façon structurelle. Il y a un très bon article d'Hospimedia d'il y a 3 jours, qui présente un peu l'organisation de nos EHPAD telle qu'elle est résumée dans cet article. 170 à 180 000 € de déficit moyen par établissement cette année, là où on était à entre 100 et 120 000 € il y a deux-trois ans. Donc, on est sur des ratios d'évolution des résultats qui sont structurellement à la baisse. On a de vraies difficultés qui chronicisent les établissements. C'est qu'on a plus d'un tiers des établissements en France qui n'ont pas leur coupe pathos qui a été réévaluée. Qu'est-ce que c'est ? C'est tout simplement la photographie dépendance qui est faite dans chaque établissement et qui permet de déterminer l'aide à la dépendance de l'État et des territoires. Donc, il y a un manque à gagner en matière de recettes sur l'accompagnement de la dépendance. Il y a aussi quelque chose qui est assez conjoncturel, c'est la période post COVID qui fait qu'il y a des établissements qui ont des taux d'occupation qui ne sont pas à plein. Ce n'est pas nécessairement le cas dans les Landes parce qu'on a quand même une grande majorité des établissements qui sont revenus à plein, mais malgré tout, il faut savoir qu'en France, il y a des établissements qui tournent à 60-70%. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas être équilibrés puisque, comme vous le savez, l'équilibre budgétaire se fait par la rentrée des recettes correspondante au taux d'occupation. Donc, on a de vraies difficultés.

On fait partie des Départements en France qui ont largement accompagné les difficultés, mais on se rend compte malgré tout que cela ne suffit pas puisque là où nous avions mis en 2023 l'équivalent de 7,5 M€ et, je le rappelle, l'État 700 000 €, il aurait fallu avoir 10 à 12 M€ pour retrouver un équilibre précaire sur l'exercice 23.

Sur 2024, on est dans un schéma où on a également prévu budgétairement un accompagnement, que ce soit sur le titre du plan bien vieillir, que ce soit sur le fonds de soutien, que ce soit sur le relèvement du point GIR puisque, je le rappelle, on a un des points GIR les plus hauts de France. Je pense qu'il y a deux Départements Caraïbes qui sont plus importants que nous, mais on fait partie au niveau métropole des Départements qui ont un point GIR le plus important de France. On sera 9,10 € en 2024.

Donc, on essaie d'accompagner autant que possible et quand j'entends effectivement les discussions sur l'équilibre budgétaire, le résultat de notre collectivité, cela fait partie des engagements forts où effectivement la capacité donnée aux Départements par les droits de mutation nous a permis, de façon organisée, de redistribuer ces recettes pour accompagner les personnes âgées sur notre département. Malgré tout, on se rend compte que cela ne suffira pas. L'article d'Hospimedia l'explique très bien, on est surtout dans une attente forte en matière de loi et les directeurs qui sont interviewés, les représentants des organisations syndicales de direction, l'expriment tout à fait justement. On n'a pas cette fameuse loi Grand âge qui n'est pas arrivée. Elle est arrivée, mais c'est un embryon de loi qui est arrivé, qui n'a pas vraiment apporté ce qui était attendu, et par les professionnels

et par les territoires départementaux, et par les familles. Et donc, on est vraiment très inquiets sur ce modèle.

S'agissant du tarif hébergement, qu'est-ce qu'on va faire sur les années à venir ? On est toujours dans un schéma d'une augmentation tarifaire de 1 à 3%, cadrée potentiellement dans le cadre d'un dialogue de gestion qui peut aller au-delà des 3% en fonction de la réalité de l'équilibre financier des établissements. Je ne vous cache pas que cela fait deux-trois ans que l'on travaille avec Dominique COUTIERE et avec les techniciens du Département pour faire en sorte que les prix de journée soient en cohérence avec l'équilibre à trouver pour les structures. L'objectif est malgré tout de ne pas flamber au niveau tarifaire puisqu'on sait pertinemment que le jour où ça flambe, il y a des gens qui ne viendront plus parce qu'on se rend compte qu'il y a des gens qui ne veulent pas, d'une part utiliser l'aide sociale pour des raisons simples de non-récupération sur les droits de succession. Il y a d'ailleurs une étude sociologique que nous sommes en train de porter pour voir pourquoi certaines personnes ne veulent pas rentrer en EHPAD. Je pense que l'on en est au stade où il est très important d'être capable de l'analyser. Le Président avait demandé que l'on travaille cette étude très justement et on est en train de la valider, on est en train de la faire tout simplement et je vous en ferai un retour quand elle sera terminée, puisqu'il sera malgré tout très important de voir pourquoi, sur certains territoires, certaines classes sociales, je dirais, de notre population ne veulent plus aller en EHPAD. On sait pertinemment qu'il y a malgré tout 400 à 500 places d'EHPAD nécessaires supplémentaires sur notre territoire dans les cinq à dix ans. Je dirais même 800 quand on voit la pyramide des âges à venir. Et donc, on est vraiment sur un schéma où il faut que l'on anticipe tout ça.

Pour les EHPAD en 2025, on va s'appuyer sur l'analyse financière que l'on va faire avec eux, sur l'étude sociologique, je le disais, et on va essayer aussi, dans la mesure où il y a un texte qui doit sortir en juillet sur les tarifs différenciés, de mettre en application ces tarifs. On voulait le faire sur deux ou trois structures de façon expérimentale, que ce soit en milieu urbain, en milieu rural ou sur la zone littorale puisqu'il y a une spécificité populationnelle sur cette zone-là. On va voir comment on le porte en fonction de la réalité de ce qui va sortir en juillet ou un petit peu plus tard, dans le contexte politique que nous traversons, et on verra quand est-ce que les décrets d'application sortent. Ce n'est pas une solution, mais c'est malgré tout quelque chose qui va nous permettre de travailler sur l'impact que cela peut engendrer budgétairement puisque le tarif différencié c'est quoi ? C'est tout simplement demander un volume supplémentaire de participation en termes de prix de journée pour une partie de la population qui peut l'assumer économiquement. C'est encadré, c'est une fourchette qui ne peut pas dépasser 10% en principe de plus, mais qui malgré tout peut amener des recettes en atténuation qui pourront permettre aux établissements de consolider leurs résultats et de continuer à développer leurs moyens et de recruter dans les établissements des personnels à hauteur de 0,7 / 0,8 ETP. Je vous rappelle que c'est la cible que l'on s'est fixée au niveau du Département des Landes.

S'agissant de la dépendance, vous le savez, ou pas d'ailleurs, il y a une volonté du gouvernement de travailler à la fusion « dépendance et soins », tout simplement pour une volonté de fonctionnement budgétaire. On fait partie des 22 ou 23 départements qui sont retenus sur cette expérimentation. Le président FORTINON a écrit à la Ministre déléguée KHATTABI en avril pour proposer que nous puissions participer à cette expérimentation. Nous étions avec lui pour également rencontrer la Direction Générale de la CNSA à Paris pour se positionner sur cette expérimentation, dans la mesure où, comme vous le savez, nous faisons partie des Départements relativement atypiques en matière d'organisation et d'établissements puisque nous n'avons quasiment que des établissements publics et qu'il

était malgré tout intéressant de voir l'impact que cela pouvait engendrer en termes de fonctionnement et d'aspect financier sur le territoire départemental.

Donc, cela a été retenu. Il va sans dire que si on participe à cette expérimentation, ce n'est pas pour faire des économies d'échelle, c'est surtout pour faire en sorte de voir s'il y a une valeur ajoutée à cette simplification organisationnelle financière, sachant que l'on souhaite garder le lead sur l'accompagnement de la dépendance, sur les moyens supplémentaires tels qu'on les vote et faire en sorte de pouvoir continuer à agir rapidement puisque je vous le rappelle, dans le cadre d'une DM, on est en capacité de voter un accompagnement financier dans le cadre d'une enveloppe supplémentaire pour accompagner les établissements quand ils en ont besoin, ce qui est le cas maintenant depuis malheureusement trois ou quatre ans.

Donc, ce qu'il vous est proposé, c'est de prendre acte que le Président a écrit à la Ministre déléguée et d'entériner la validation de l'expérimentation à venir, expérimentation qui interviendra à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le deuxième point est un point plus anecdotique, mais important pour le Village landais Alzheimer. C'est, malgré tout, d'enregistrer 166 000 € de queue de financement en matière d'investissement puisque nous avons bouclé l'opération en 2022, mais que malgré tout, il faut inscrire ce reliquat de subvention à hauteur de 166 000 €.

J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier ô combien important des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes et sur l'expérimentation, à laquelle nous avons répondu, initiée par l'Etat sur la fusion des sections, est ce que vous avez des questions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Très bien. Donc, ce dossier est adopté. Je vous remercie.

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 18 du volume)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Dans ce rapport un budget supplémentaire à valider. Vous avez le détail en annexe. Je ne vais pas détailler. Je vais vous faire un point sur l'actualité en ce qui concerne les bénéficiaires du SAVS.

D'abord, on vous demande de valider un taux directeur général d'évolution des dépenses s'établissant de 1 à 3%. C'est le point n°1 de ce rapport. On vous demande d'approuver l'ajustement budgétaire qui figure en annexe 1 avec le détail des différents budgets.

Le pôle adulte départemental, avec un premier point, l'Entreprise Adaptée Départementale où nous accueillons 62 personnes en situation de handicap qui représentent 58,60 équivalents temps pleins. Nous avons l'ESAT à Nonères avec 44 personnes au 31 décembre 2023. C'est l'équivalent de 67 équivalents temps pleins. Le service d'accompagnement à la vie sociale qui est basé sur un effectif autorisé de 39 places depuis le 1^{er} janvier 2022.

Je précise que le nouveau projet de service est en cours d'écriture et que nous sommes accompagnés pour réaliser ce travail par le CREAI. Le SAVS du SATAS dispose de 3 appartements éducatifs en location. Il s'agit d'un outil primordial pour faciliter la transition des plus jeunes adultes vers l'accession à un logement autonome, notamment lorsqu'ils viennent d'un établissement pour enfants. Donc, cela permet surtout à des personnes adultes, mais n'ayant pas ou peu résidé dans un logement autonome, de prendre leurs marques et d'accéder à une vie ordinaire. C'est un passage transitoire qui est très important dans le parcours d'accompagnement aux Jardins de Nonères.

Je précisais de faire un petit point d'actualité sur ce qui se passe depuis le début de cette année. Nous avons engagé une nouvelle stratégie de communication pour illustrer tous les métiers au sein de la structure des Jardins de Nonères qui devient aujourd'hui une marque en héritage des valeurs du départ puisque nous avons décliné Nonères nettoyage, Nonères espaces verts et que toutes ces activités sont aujourd'hui accueillies dans un nouveau bâtiment. Depuis lundi, les équipes ont pris possession de ce nouveau bâtiment aux normes environnementales. Là, je me fais le porte-parole des usagers et des salariés qui sont très reconnaissants de ces nouvelles conditions de travail, avec un sentiment régénéré d'une dynamique nouvelle et une accessibilité améliorée pour les bénéficiaires.

Nous avons également, depuis ce lundi, lancé la collecte de biodéchets. Il s'agit de collecter 2 tonnes de biodéchets en partenariat avec l'Hôpital Layné. Ces biodéchets sont transformés en compost pour développer de nouvelles compétences, notamment chez les travailleurs en situation de handicap. De nouveaux partenariats sont en cours de réalisation. On commence doucement avec l'Hôpital Layné et ensuite vers des restaurants. L'idée est de développer cette nouvelle activité qui est particulièrement attendue.

Nous avons eu également des événementiels importants avec les journées portes ouvertes et la venue et l'accueil d'Alain BARATON, avec une affluence importante. Nous sommes en train de réfléchir sur un nouveau format en 2025. Je vous en dirai plus lors des prochaines commissions.

Nous avons eu également la nuit des légumes, il y a à peine 15 jours, avec une fréquentation en augmentation. Il s'agit de la troisième édition. Une augmentation de 30% du chiffre d'affaires. Plus de 1 000 personnes sont venues lors de cette soirée. Les retours sont unanimement positifs. Il s'agit de mettre en valeur les Jardins de Nonères, mais c'était surtout une fête autour des valeurs de solidarité et d'inclusion. Cela permet également de

mettre en situation professionnelle des usagers sur les métiers de la restauration, les méthodes HACCP d'hygiène et sécurité dans le milieu de la restauration et puis, cela amorce surtout des nouveaux métiers de la conserverie qui est également un projet que nous souhaitons développer au sein des Jardins de Nonères pour transformer les produits qui sont fabriqués et qui poussent sur les parcelles des Jardins de Nonères. Ce sont de nouvelles pistes d'inclusion en milieu ordinaire, en particulier pour les métiers de la restauration collective.

Donc, toutes ces actions ont été menées en partenariat, et je tiens à souligner l'importance de ces partenariats puisque cela fait des rencontres nouvelles et cela permet de multiplier les compétences de tout le monde, en partenariat avec le SICTOM, le Café Music', la librairie Caractères, les carrières CMGO, le Club paléontologie et astronomie et le compostage avec Terramédia et l'ANEFA qui permet aussi de mettre en avant les emplois agricoles.

Tout ceci constitue des rendez-vous incontournables de partage et de pédagogie pour tout le monde, pour les petits, les grands et les familles. Je ne serai pas plus longue. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est ce qu'il y a des interventions sur ce dossier qui concerne les personnes en situation de handicap ? Non ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : Donc, le dossier est adopté.

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 62 du volume)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui a pour point majeur la présentation du Schéma landais de protection de l'enfance et son élaboration tout au cours de cette année, depuis quasiment un an où nous y travaillons. Ce Schéma de 2024 - 2028 qui est à la fois dans la continuité du dernier Schéma, mais également avec une volonté de prise en compte de l'évolution et de la réglementation et du besoin des jeunes enfants qui nous sont confiés. C'est pour cela que cela mérite que j'y consacre un petit peu de temps aujourd'hui, au-delà des aspects financiers qui sont habituellement envisagés dans une Décision Modificative.

Tout d'abord pour souligner les objectifs que nous nous étions fixés avec les services et le cabinet qui nous a accompagné dans l'élaboration de ce Schéma. Vous les trouvez dans le rapport, c'est-à-dire d'abord de dresser un état des lieux à la fois des attentes et des besoins qui soient fondés sur des outils concrets, cartographiques, quantitatifs et qualitatifs.

Dans un deuxième élément, c'était de définir une offre précise des structures et des plateaux techniques adaptés au plus près, à la fois des enfants accueillis et des travailleurs sociaux qui sont auprès de ceux-ci, avec une attention tout à fait particulière sur les situations que l'on nomme pudiquement de complexes et l'accueil d'urgence.

L'objectif suivant était de renforcer l'utilisation des outils qui sont les nôtres, dans l'intérêt des enfants placés, qui existent mais également de développer des outils performants comme le projet pour l'enfant et l'utilisation d'un logiciel qui nous permet de sécuriser et de faciliter le travail des partenaires de l'ASE et des agents qui suivent ainsi au plus près les parcours des enfants.

De renforcer la transversalité sans laquelle on ne peut pas prendre en charge des enfants, c'est à dire que la Direction Enfance Famille prend tout son sens lorsqu'on mène un accompagnement global des enfants placés et de leur famille.

Enfin, développer l'offre d'accueil individuelle et cela signifie sécuriser et accompagner les missions des assistants familiaux de notre département et proposer pour les cinq prochaines années, et c'est bien l'objet d'un schéma, des orientations qui tiennent compte des réalités et des besoins locaux, des attentes des personnes accompagnées et des contraintes de la collectivité, bien sûr, et des textes en vigueur depuis la loi Taquet et les décrets qui l'accompagnent.

Il me paraît ici important d'insister sur ce Schéma, son orientation bien sûr, un axe de prévention, mais aussi une logique de concertation permanente qui a été la nôtre avec tous les acteurs et les partenaires de la protection de l'enfance, à travers la mise en œuvre d'un ODPE, cela veut dire Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, qui ne peut pas être qu'une déclinaison large d'un observatoire national, mais qui doit tenir compte des caractéristiques de notre département, ainsi que la mise en œuvre d'un comité de pilotage qui ne sera pas qu'un comité de pilotage initial, mais qui va suivre la mise en œuvre de ce Schéma départemental sur les quatre ans qui viennent, afin de faire évoluer, de transformer l'offre d'accueil et de prise en charge. Ceci dans un souci à la fois d'équité territoriale sur un département qui propose des situations variées, tant liées à sa grandeur mais aussi aux différentes prises en charge, ainsi qu'avec la cohérence des prises en charge spécifiques et des plateaux techniques adaptés.

Il est important aussi pour moi de souligner peut-être une fois de plus que la protection de l'enfance et l'aide sociale fait face dans les Landes, comme dans l'ensemble du territoire national, à une distorsion des accueils par manque de place pour des enfants aux profils particulièrement marqués par des troubles psychiques et qui relèveraient et qui relèvent même, je ne vais pas utiliser le conditionnel, d'une prise en charge pédopsychiatrique qui fait défaut sur l'ensemble du territoire national. Que cet état de fait devant lequel nous sommes est dénoncé par l'ensemble des acteurs du secteur médico-social depuis de nombreuses années et que nous sommes démunis en tant que Département pour faire face à ces besoins spécifiques.

Cependant, il y a quelques semaines, notre Département, par la voix de son Président, a adressé un courrier à la Ministre EL HAÏRY sur ce sujet, dénonçant, entre autres, le manque de places en ITEP pour le Département des Landes pour lesquels notre moyenne est bien inférieure à la moyenne nationale pour 1 000 enfants.

Cependant, avec les moyens qui sont les nôtres, nous nous honorons d'accueillir le mieux que nous pouvons et de prendre en charge, même avec le manque de soins psychiques, les enfants et de répondre à l'accueil pour lequel nous sommes mandatés.

C'est ainsi que nous soutenons - ce sera le point qui était en point 3 mais que je vais faire passer en point 2 - l'ouverture financière et bâimentaire de deux structures pour ces enfants, encore une fois que l'on appelle à double vulnérabilité. Je vais en dire un mot maintenant. Ce sont les deux maisons dont je vous ai parlé sur le secteur de Grenade-sur-l'Adour que nous avons acquises et pour lesquelles il nous est demandé aujourd'hui de financer des travaux à hauteur de 100 000 € pour la structure associative ALGEEI.

Nous sommes vigilants aux réponses de l'État à ces problématiques et c'est le lien avec le dossier que vient de porter Magali VALIORGUE : les projets qui sont portés actuellement dans le cadre de la Conférence nationale du handicap pourront se mettre en œuvre sur le département, en collaboration avec la Protection de l'enfance et le domaine du handicap.

Ce nouveau Schéma de l'enfance tel qu'il vous est présenté en annexe, des pages 65 à 121, s'articulera - et vous pourrez le lire en détail - autour de cinq axes majeurs que je reprends ici.

Il s'agit de renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de coéducation, de faire évoluer l'offre d'accueil et l'accompagnement de protection de l'enfance, comme je l'ai dit dans les objectifs, de favoriser la fluidité des parcours des enfants accompagnés, d'accompagner les jeunes sortant de l'ASE vers l'autonomie et d'impulser une gouvernance de projet autour des schémas landais de protection de l'enfance.

Ainsi, dès le mois de juillet 2024, ce Schéma départemental sera déployé, verra l'installation de l'ODPE, de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, et deviendra ainsi le dispositif central de concertation, de pilotage et d'évaluation permanente de sa politique.

L'objectif d'ici la fin 2024 sera les premiers États Généraux landais de la protection de l'enfance.

Je vous propose donc d'adopter ce Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028, tel qu'il figure en annexe 1.

J'ai abordé précocement le point 3 concernant les 100 000 € qu'il nous est proposé d'adopter pour accorder une subvention à l'ALGEEI pour financer des travaux d'investissement nécessaires à la mise en sécurité des structures et donc des personnels et des enfants accueillis, et de prélever les budgets correspondants ainsi que d'approuver la convention afférente avec l'ALGEEI.

Il me reste maintenant à vous donner les chiffres d'un budget supplémentaire concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Pour ces 2 sections, celle de compétence État qu'on appelle EPSII, de 2 092 837,32 € pour la section d'investissement et pour la section de compétence départementale dite EPEF 40, d'un montant de 410 486,01 € pour la section d'investissement. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. C'est vrai que c'est un dossier important ce matin parce que l'adoption du nouveau Schéma de protection de l'enfance, sans revenir sur le débat budgétaire qui a été évoqué précédemment, mais s'il y a une dépense qui progresse beaucoup partout en France aujourd'hui, c'est cette compétence de la protection de l'enfance parce qu'il y a de plus en plus de besoins de prises en charge d'enfants en difficulté au sein de leur cellule familiale et aussi, et vous l'avez précisé, un déficit chronique et très important quand même de la prise en compte de pathologies psychiatriques et qui

retombent dans la protection de l'enfance alors qu'elles devraient être traitées au niveau sanitaire. Donc on souhaite, et là aussi vous l'avez largement précisé, réorienter même si vous l'avez qualifié de continuité mais il y a quand même une forte réorientation sur l'accompagnement des enfants au sein de leur cellule familiale que l'on souhaite à travers des dispositifs d'accompagnement renforcé qui doivent être développés. C'est à dire qu'il faut peut-être essayer, et c'est un dialogue permanent que l'on doit avoir avec la PJJ aussi, de ne pas avoir comme seule réponse le placement, et aussi réinterroger de façon assez récurrente, quand il y a un placement, s'il ne peut pas y avoir des retours en fonction de la situation. C'est à dire que l'on ne s'installe pas sur des durées trop longues non plus dans des situations qui seraient considérées comme irréversibles.

Donc, je pense que c'est une réorientation importante de notre Schéma mais qui nécessite, on le voit, de plus en plus de moyens financiers.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier important ?

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas une question, juste un complément. Je ne reprendrai pas les propos d'Agathe BOURRETERE sur le schéma qui est proposé au vote et le travail qu'il a fallu abattre de la part des services pour arriver à ce résultat. Simplement souligner que parallèlement à ce Schéma départemental de l'enfance, le Département, notre collectivité reste extrêmement présente aussi aux côtés des structures d'accueil de ces enfants qui, rappelons-le, nous sont confiés.

C'est une responsabilité immense qui est la nôtre de prendre en charge ces enfants. Pour autant, notre collectivité reste présente auprès de chacune des structures. Je veux souligner la présence du Département, notamment sur la Maison d'Enfants à Caractère Social de Castillon. Mes collègues Sylvie BERGEROO, Agathe, Jean-Luc DELPUECH siègent aussi à ce Conseil d'Administration. Il y a tout un travail qui a été fait ces derniers mois sur un changement de direction, un projet d'établissement et des demandes qui ont été formulées pour venir encore mieux à bien de notre mission auprès de ces enfants et je veux remercier le Département d'avoir répondu présent parce que ce sont des sommes conséquentes à chaque fois pour ces structures et les équipes savent pouvoir compter sur notre engagement à leurs côtés. Je pense qu'il faut le souligner.

M. DELPUECH : Eva m'a devancé mais je voudrais témoigner que ce Schéma est un nouveau souffle aussi pour la protection de l'enfance dans notre département. Il est ressenti comme tel par les personnels et lors du Conseil d'Administration de la MECS de Castillon dont je suis le Président, mardi dernier, je dois souligner l'effort et la réactivité surtout du Département puisque ce n'est pas moins de plus de 500 000 € d'investissement, de réinvestissement, à la fois sur la structure et sur les équipements, en investissement donc, et plus de 500 000 € en fonctionnement. Ce message a été extrêmement bien perçu et surtout nécessaire en faveur des enfants, bien entendu. C'est un effort important et qui va se poursuivre.

Je voudrais souligner la qualité des échanges qu'il y a eu et la qualité de la construction de ce schéma pendant plusieurs mois.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier

Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique Coutière), M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Le dossier est adopté.

On va un petit peu modifier l'ordre de passage des dossiers compte tenu que Dominique DEGOS doit nous représenter à l'Assemblée Générale du CIFOG. Le CIFOG étant la structure interprofessionnelle du foie gras qui allie à la fois les éleveurs, les industriels, donc l'ensemble des acteurs de cette filière, qui est quand même très importante pour notre département.

Donc, on va examiner le dossier F1 sur l'agriculture.

F-1 AGRICULTURE (page 2024 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. Bonjour à tous.

Aujourd'hui, une DM sans incidence budgétaire sur ce dossier agriculture.

Concernant le premier point, il s'agit d'une modification de notre règlement d'intervention en matière d'agriculture avec deux points.

Premier point, il s'agit de l'aide aux investissements collectifs en CUMA. Juste pour vous informer que la Région Nouvelle-Aquitaine a publié un nouvel appel à projet en 2024 avec des taux d'intervention à la hausse, et il convient donc pour notre Département d'appliquer les mêmes évolutions sur ses modalités d'intervention, soit en cofinancement avec la Région, soit en financement seul.

Les principales évolutions sont un passage de 15 à 20 % sur les chaînes de mécanisation, un passage de 25 à 35 % sur les matériels liés à la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique, un passage de 25 à 30 % sur les matériels spécifiques filières, et une bonification de 10 % pour les CUMA dont tous les adhérents sont en agriculture biologique, avec un taux d'intervention maximum qui reste à 40 %, comme le veut la réglementation.

Pour le deuxième point, il s'agit de petits investissements en élevage BOC, Bovins Ovins Caprins, asins et chevaux lourds. Il vous est proposé d'ajouter quelques nouveaux matériels éligibles à ce dispositif, dont vous avez la liste en annexe, tout cela pour répondre aux besoins d'améliorer la biosécurité dans les élevages et d'agir pour le bien-être animal.

Le point 2, il s'agit d'ajustements budgétaires, tous effectués par transfert. Le premier point sur la filière kiwis. On vous propose d'inscrire 40 000 € supplémentaires pour répondre aux besoins des dossiers présentés et à venir.

Le deuxième point, ce sont des petits investissements en élevages BOC. Il s'agit d'inscrire 50 000 €, également pour répondre aux besoins des dossiers à venir.

Enfin, sur les aides au maraîchage, il s'agit d'inscrire 16 000 €, toujours pareil, pour répondre aux besoins des dossiers qui seront présentés.

Et le dernier point concerne les études sur les gîtes d'Ognoas. Je vous rappelle qu'il y avait un programme de transformation de six métairies du domaine en gîtes, qui est en cours de déploiement. Les études préalables et d'accompagnement ont été nécessaires pour la réalisation de ce programme. Il est donc proposé d'inscrire par transfert 5 046 € pour le paiement du solde d'une étude sur le mobilier de ces gîtes.

Voilà pour ce dossier agriculture.

Monsieur le Président : Je vous remercie et je donne la parole tout de suite à Didier GAUGEACQ qui l'a sollicitée.

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Juste pour revenir rapidement sur un des points de ce rapport, concernant l'augmentation de la participation sur les aides aux CUMA. On l'a évoqué au cours de la session du budget primitif, c'est un dispositif très important. Il est bien que, à la fois la Région et le Conseil départemental des Landes rehaussent les participations sur les investissements des CUMA, parce qu'on est là dans un domaine de travail en agriculture de groupe qui contribue pleinement à l'évolution des techniques et des pratiques agricoles, cela permet le soutien à l'investissement pour les entreprises qui font de la vente de matériel, mais surtout l'accès à l'innovation pour les agriculteurs. On se rend compte aussi que de plus en plus de CUMA s'orientent, non seulement vers la partie production de travaux mécanisés, mais également vers la vente à la ferme, la vente en magasins de producteurs.

Donc, on est aujourd'hui sur une évolution de ce dispositif et c'est très important que l'on puisse être derrière cette filière qui a compris que la vente directe était un atout, et que l'on s'oriente toujours de plus en plus vers des productions de qualité.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier agricole ?

Simplement noter qu'avec Dominique DEGOS et quelques autres conseillers départementaux, lundi, nous avons participé aux 100 ans de la Chambre d'Agriculture. Il faut savoir que c'est quand même, au niveau national, les 100 ans des Chambres d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture est quand même un de nos interlocuteurs privilégiés pour accompagner la filière agricole sur notre département. J'ai trouvé que c'était très intéressant parce qu'ils ont refait toute l'histoire des Chambres d'Agriculture sans obérer aucun des « *passages* », parce que c'est vrai que l'on est une rare Chambre d'Agriculture à avoir eu l'alternance au niveau syndical, et on voit que le débat syndical est indispensable pour faire progresser l'agriculture dans ce département compte tenu quand même des diverses agricultures qui sont présentes sur le territoire.

La Chambre a rappelé qu'elle était la représentante de toutes les agricultures et de tous les agriculteurs. J'ai trouvé cela notable. Il faut que cela se traduise dans les faits, certes, mais au moins, cela se traduisait dans les propos.

Pour ceux qui ne le savent pas, la Chambre d'Agriculture des Landes était présidée par le MODEF jusqu'en 1970. Cela fait 54 ans, vous me direz. En 1970, c'est celui qui a été ensuite maire de MANT, Jacques CASTAING, qui est resté Président jusqu'en 1989, qui a été quand même aussi quelqu'un qui a marqué l'agriculture landaise. C'était très intéressant. Je pense que Dominique peut en témoigner.

Mme DEGOS : Oui effectivement, c'était très intéressant, surtout que deux films ont été diffusés, un justement qui rappelait l'histoire depuis l'origine quasiment, avec des rappels historiques nationaux et le contexte local, et un second sur le témoignage des salariés de

la Chambre. A été quand même redit le soutien important du Département des Landes. Il a été réaffirmé et vraiment souligné parce que c'est quelque chose qui est fortement apprécié sur notre territoire. C'était un moment d'échange qui était très intéressant.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier il y a des demandes de vote ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique Coutière), M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : On va reprendre le cours de l'examen des dossiers. J'ai oublié de vous dire que Magali VALIORGUE qui s'est absente pendant quelques minutes a donné pouvoir à Dominique COUTIERE.

Mme DEGOS : Je me demande s'il ne faut pas faire le F2 qui concerne Ognoas en suivant. Où vous le ferez après ?

Monsieur le Président : On vous fait la grâce de vous laisser présenter votre dossier parce que vous devez vous absenter, mais on ne va pas changer tout l'ordre. Donc, je donne la parole à Monsieur DUTIN pour l'insertion professionnelle et la lutte contre l'exclusion sociale.

B-1 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE (page 130 du volume)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Deux points sur ce dossier.

D'abord, je voulais présenter un tout petit peu les choses avant d'en venir effectivement à l'objet même de ce dossier. Vous savez que des contractualisations et des conventions se multiplient puisqu'il faut évoquer le pacte des solidarités, il faut évoquer France Travail, la convention de protection de l'enfance et, puisque tout à l'heure Dominique DEGOS évoquait la projection de films à la Chambre d'Agriculture, tout cela me fait penser un tout petit peu à une réflexion des tontons flingueurs : c'est la dispersion façon puzzle.

Face à cette dispersion façon puzzle des différentes conventions, le Département et l'État sont entrés en négociation et en discussion pour établir la convention landaise pour la lutte contre la pauvreté, l'insertion et l'accès à l'emploi. Il s'agit effectivement pour nous de mettre en cohérence les différents dispositifs, de façon à ce que la responsabilité qui est la nôtre face aux publics les plus défavorisés puisse être assumée dans les meilleures conditions qui soient, et ce, à l'abri du bruit, à l'abri des déclarations tapageuses qui, finalement, ne font pas avancer grand-chose au niveau de la protection de ces publics que

j'évoquais qui sont des publics dont nous savons qu'ils sont évidemment économiquement défavorisés, qu'ils sont dans des situations sociales difficiles et donc, l'adjectif de dire qu'ils sont en situation de faiblesse n'est pas un vain mot.

En tout état de cause, ces injustices économiques et sociales, manifestement, le gouvernement n'a pas su y répondre. A titre d'exemple et pour illustrer mon propos, il n'est qu'à prendre en considération, ou plutôt ne pas prendre en considération, les décrets de mise en œuvre concernant France Travail qui sont toujours en attente, avec manifestement des expérimentations qui n'ont pas donné grand-chose et pas d'éléments probants. Et puis, là aussi, le recul sur les annonces pourtant tonitruantes qui avaient été faites sur la fin de l'ASS. Si on peut d'ailleurs, nous, se réjouir de cette décision de recul, il faut tout simplement signaler que la décision aurait eu un impact, encore une fois, sur les plus fragiles de nos concitoyens, notamment en fin de droit et de carrière et donc, force est de constater que le gouvernement a tout de même des difficultés à travailler avec les corps intermédiaires, les collectivités. Tout cela donne l'impression de cafouillage alors qu'il y a lieu effectivement de fédérer les synergies pour bien cerner les orientations, mettre en place des recherches d'économie plutôt que de vouloir s'adapter à l'air du temps électoraliste.

La convention concernant effectivement la convention landaise de lutte contre la pauvreté, l'insertion et l'accès à l'emploi, ses objectifs sont les suivants : préciser les modalités de la coopération entre l'État et le Département afin d'assurer la mise en cohérence des contractualisations et puis, garantir la qualité du lien avec l'usager, la coordination entre territoires et entre partenaires, notamment en posant le cadre d'une gouvernance qui permettra la bonne articulation des différentes initiatives et le suivi des déclinaisons opérationnelles. À cette fin, il est donc sollicité de consacrer un budget et un crédit à hauteur de 236 000 € au titre du contrat local des solidarités et 55 500 € au titre de la Convention départementale pour l'insertion et l'emploi, étant précisé que vraisemblablement, cette convention fera l'objet d'une signature commune à la mi-juillet 2024.

Le second dossier concerne la révision du schéma départemental des gens du voyage. Vous savez qu'il s'agit de procéder sur ce dossier à une 3^{ème} révision de ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage puisque ce schéma avait déjà été approuvé en mars 2002 ; il avait été révisé en 2010 et en 2018 et donc nous avons souhaité, en vue d'établir cette 3^{ème} révision, mettre en place une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante de façon effectivement à faire remonter, à connaître les besoins, les difficultés et à y répondre dans le cadre de l'évolution nécessaire depuis effectivement 2018 et à ce titre-là et de façon à permettre cette étude, il est demandé d'inscrire un crédit de 20 800 €.

Monsieur le Président : Merci beaucoup Monsieur Dutin. Y a-t-il des questions sur ce dossier d'insertion professionnelle ?

M. GAYSSOT : Merci Président, merci Monsieur Dutin.

Juste une remarque pour vous faire part des statistiques que je suis toujours avec grande attention. Sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA en catégorie A, B et C, les données de l'Observatoire de France Travail nous informent que nous avons une diminution sur les Landes de -5,2% alors que tout le reste de la région, à ce même moment de mars 2024, progresse lui de +0,7%.

Il n'y a pas de fatalité sur ce sujet et on démontre bien le modèle sur lequel nos services et la Commission insertion de travail avaient fait une convention avec France Travail pour modéliser les manières dont on travaille et dont on peut également essaimer sur ces particularités.

Nous pouvons noter également un dernier élément très important à mes yeux. Nous avons une baisse très significative des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi auprès de la jeunesse de moins de 26 ans, une baisse de 9,4% alors que le reste de la région progresse à +0,8%. On peut souligner tout le travail qui est opéré, notamment par la mission locale, mais aussi l'ensemble des acteurs pour soutenir les actions de lutte contre la précarité de notre jeunesse landaise. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci pour cette veille statistique, Monsieur Gayssot, parce que je pense que cela apporte quand même des éléments. On ne peut pas toujours faire des corrélations entre les politiques qui sont menées et les résultats, mais au moins, cela témoigne que la situation de nos personnes en difficulté diminue dans notre département. Est ce qu'il y a des interventions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(27)**

ABSENT : M. Dominique Coutière, M. Olivier Martinez, Mme Magali Valiorgue **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : S'il n'y en a pas et s'il n'y a pas de demande de vote, le dossier est adopté.

B-2 SOUTIEN AUX FAMILLES (page 133 du volume)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues.

Un dossier que l'on pourrait mettre en lien, au moins sur l'axe 1 avec le Schéma départemental de protection de l'enfance puisque la PMI, entre autres, est un des acteurs importants de ce schéma sur le volet prévention et coparentalité puisque le premier volet sur la protection de l'enfant, c'est de repérer le plus tôt possible les situations de fragilité et d'accompagner au mieux les familles avant les situations complexes ou de détresse face auxquelles elles peuvent se trouver.

Ce dossier concerne quelques ajustements financiers. Le premier pour la PMI, la Protection Maternelle et Infantile. Nous avions inscrit un crédit de 20 000 €, donc je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 6 500 €, essentiellement pour remplacer les boîtiers qui permettent aux médecins de coter leurs actes.

Sur le soutien aux modes d'accueil, de nombreux dossiers, là aussi, remontent au niveau des services du Département en lien avec notre règlement d'intervention sur l'installation de MAM ou de places complémentaires en EAJE. Nous avions inscrit un crédit de paiement de 190 000 € qu'il nous est proposé d'abonder de 55 000 € de plus.

Concernant l'accompagnement et le soutien des professionnels de la petite enfance, à l'occasion du budget primitif, j'avais eu l'occasion de vous présenter les différents sujets. Sur la sensibilisation des professionnels de la petite enfance concernant la formation, plusieurs conférences ont déjà eu lieu en lien avec un appel à projet auquel nos services avaient répondu, des formations qui recueillent un fier succès auprès des professionnels de la petite enfance. Trois se sont déjà déroulées en 2024, en février, avril et juin et je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 8 500 € sur ce volet-là.

Sur le volet CDEF, Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour lequel nous avons une convention de partenariat pour la mise à disposition de psychologues qui interviennent dans une vingtaine d'établissements, en lien avec le Ségur et le complément de traitement indiciaire lié au Ségur, il nous est proposé une subvention complémentaire de 21 000 € au CDEF.

Et enfin, pour le Fonds Départemental d'Aide Financière aux Familles, pas d'ajustement financier. Pour rappel, c'est un volet pour lequel nous consacrons près de 2,3 M€, mais il s'agit là simplement de donner délégation à la commission permanente pour renouveler des conventions de partenariat, en particulier ici avec Gascogne Energie et Total Energie où les conventions arrivent à terme en septembre 2024.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier de soutien aux familles ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : M. Dominique Coutière, Mme Rachel Durquety, M. Olivier Martinez, Mme Magali Valiorgue **(4)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Donc, il est adopté.

C-1 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2024 (page 138 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Il s'agit dans ce rapport de valider les clés de répartition de l'enveloppe de ce Fonds départemental de taxe professionnelle 2024, qui est un fonds alimenté par des dotations de l'État. Le constat est que cette taxe professionnelle est liée à l'activité économique, qui est de plus en plus et dans la plupart des cas gérée par les EPCI.

Donc, il vous est proposé sur ce budget, sur cette DM 2024, une répartition suivante de l'enveloppe 2024 : taux de 40 % pour les communes, de 60 % pour les EPCI, avec également une modification dans les critères d'attribution, à savoir que l'inverse du

potentiel fiscal de la collectivité n'est plus calculé par habitant mais par rapport à sa valeur réelle.

Vous avez dans le rapport les répartitions, à la fois pour les communes et pour les EPCI. Pour les communes, c'est 50 % par rapport à l'inverse du potentiel fiscal réel. Pour 50 %, c'est l'effort fiscal de la commune. Pour les EPCI, c'est 50 % par rapport à l'inverse du potentiel fiscal de l'EPCI, 50 % en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI.

Les montants pour 2024 ont été connus et donc, c'est en baisse de 3 % par rapport à l'an dernier, mais le montant de 2024 s'élève à 3 586 300 €.

Voilà pour ce rapport.

Monsieur le Président : Même si c'est présenté de façon anodine, c'est un changement profond que l'on opère. Cela ne fait quand même que 24 ans que les communautés de communes gèrent le développement économique et cela faisait quand même encore 24 ans que c'étaient les communes qui touchaient le fruit de la réforme de la taxe professionnelle et de la distribution du Fonds de péréquation. Ce fonds de péréquation, qu'est-ce que c'est ? En fait, il est alimenté par les entreprises qui sont écrêtées, c'est-à-dire que quand il y a un produit de taxe professionnelle par habitant qui est très élevé sur une commune, il y a une partie de ce produit qui est reversée dans ce Fonds départemental, et donc, il y a une redistribution de ce Fonds départemental qui est faite par le Département auprès des communes et des communautés de communes. Là, la décision qui a été prise, alors que c'était 90 % à destination des communes auparavant, c'est que l'on inverse la tendance et que ce soit 60 % en direction des communautés de communes et 40 % en direction des communes.

Par contre, il faut savoir que la taxe professionnelle, qui n'existe plus, vous le savez, depuis la réforme de Nicolas SARKOZY en 2010, a été remplacée par d'autres impôts : la contribution économique territoriale qui se décompose en CFE et en CVAE, mais pour le Gouvernement, la DCRT (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), reste la variable d'ajustement. C'est pour cela que vous voyez que cela baisse. Cela n'a rien à voir avec des circonstances économiques. C'est exclusivement un choix. C'est, dans le cadre des dotations qui sont délivrées aux collectivités, un élément qui sert tout le temps de variable d'ajustement et donc, qui tendanciellement depuis de très nombreuses années, continue à baisser.

Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeron, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : M. Dominique Coutière, Mme Rachel Durquety, Mme Sylvie Péducasse, Mme Magali Valiorgue **(4)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C-2 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2024 (page 140 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président.

Là, c'est un Fonds départemental lié aux droits d'enregistrement ou ce qu'on appelle aussi les droits de mutation. Les communes de plus de 5 000 habitants et les stations touristiques perçoivent directement cette taxe. Pour l'ensemble des autres communes, il nous est affecté un fonds que nous répartissons en fonction de critères qui sont établis par des règles bien précises.

Quelques modifications sont apportées sur la part 2024. La première part est établie en fonction de la population, on a pris le critère INSEE pour la population 2024. C'est 36 % de ce fonds. 28 % du fonds est attribué en fonction de la moyenne des dépenses d'équipements brutes prises sur trois ans, avec une application d'un plafond à cinq fois la moyenne par habitant, pour essayer de rééquilibrer un petit peu les dotations par rapport à certaines répartitions dans certaines communes, qui paraissaient un petit peu anormales.

Troisième part, c'est en fonction de l'effort fiscal. 36 % du fonds est attribué en fonction de l'effort fiscal.

Une petite modification également est intervenue dans le calcul de ces droits de mutation. Dans le calcul précédent, il y avait une part des Dépenses d'Equipements Brutes (DEB) liées aux EPCI qui a été supprimée sur ce calcul 2024 ; le plafonnement des DEB par habitant est donc dans une logique de meilleure péréquation entre l'ensemble des communes.

Comme il a été annoncé tout à l'heure au niveau de la recette du Département une forte baisse en 2023 et une forte baisse en 2024, la dotation de ces droits de mutation en 2024 est également en baisse (pour la dotation aux communes, de 26 %). Le montant de l'année 2024 est de 11 036 043 €. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Là, par contre, la baisse elle, elle est liée à l'activité : il y a une corrélation forte avec la baisse des droits de mutation, même s'il y a un décalage dans le temps néanmoins et cela va baisser encore dans les années à venir.

Est ce qu'il y a des questions sur ce fonds ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(27)**

ABSENT : M. Dominique Coutière, Mme Rachel Durquety, Mme Magali Valiorgue **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Je tenais quand même à dire, bien que ce soit anodin en termes de présentation, que cela a nécessité énormément de travail des services et je tenais à les remercier, ainsi que les élus qui ont beaucoup planché sur ces deux fonds. Cela a nécessité beaucoup, beaucoup de travail et je tenais à remercier particulièrement le Pôle développement territorial du Département.

D-1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL (page 144 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Monsieur le Président. Une petite décision modificative aujourd'hui qui consiste surtout en des ajustements budgétaires sur les programmes d'infrastructures routières et l'adoption du budget supplémentaire du PARL avec, en dépenses une inscription de 1 270 000 € et en recette 1 415 000 €.

Tout d'abord, le domaine routier départemental. Le premier point concerne la conservation du patrimoine et l'entretien courant du réseau routier avec une petite baisse en DM1 de 10 000 €, vous avez le détail en page 149.

Le point suivant concerne l'entretien programmé des infrastructures de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, avec une augmentation de 50 000 € (là aussi, annexe 1 page 148, vous avez le détail). Pour les ouvrages d'art on a une augmentation de 287 000 € et une augmentation de 324 500 € pour les dépenses de voirie (page 148 pour le détail si vous le souhaitez).

Pour les opérations nouvelles, il s'agit de deux opérations qui concernent la RD 85. Tout d'abord la desserte du site de Safran Helicopter Engines avec un ajustement budgétaire suite à l'ouverture des plis concernant les travaux, de - 230 000 €, pour ramener l'AP, qui était ouverte depuis 2015, à 406 966,78 €.

Concernant la RD 85 toujours, mais pour le contournement du port de Tarnos (un dossier d'importance qui est déjà ancien puisque l'AP date de 2013 pour ce qui concerne les études, l'AP travaux, elle, a été ouverte en 2016) : ce projet avait été déclaré d'utilité publique en août 2010 et l'opération s'élevait à l'époque au niveau du stade « APD » à plus de 7 M€ H.T cofinancés par l'État dans le cadre du Contrat de Plan État/Région, le Conseil Régional, la Commune de Tarnos, la Communauté de Communes du Seignanx et le Conseil départemental des Landes, à hauteur de 20 %. Nous étions et nous sommes maîtres d'ouvrage de l'opération, qui est finalisée. Je pense que nous aurons bientôt la possibilité d'inaugurer cette nouvelle voie d'accès au port, sécurisée, et qui, a priori, satisfait tout le monde sur le territoire du Seignanx. Il vous est proposé pour cette opération un ajustement budgétaire en investissement pour l'AP 361, dans le cadre des études, à + 100 000 €, et à 300 000 € supplémentaires pour l'AP 547 - 2016 qui concerne les travaux, pour la porter à 7 441 676,31 €, et d'inscrire un crédit de paiement de 215 000 € et des recettes, qui concernent les participations des cofinanceurs que je viens d'évoquer, pour +1 072 000€.

Concernant les opérations ponctuelles départementales, aménagements de sécurité, la DM1, vous le verrez en détail page 151, abonde les crédits à hauteur de 266 800 €.

Le point 2 concerne l'accompagnement des communes et des EPCI, avec une DM1 là-aussi en augmentation.

Nous avons pour le PARL, comme je vous l'ai dit, des inscriptions budgétaires qui concernent l'affectation du résultat et l'approbation du compte administratif.

La Commission de surveillance s'est bien sûr réunie, le 5 juin 2024. Nous avons en section d'investissement + 1 780 009,08 € d'inscription budgétaire, et pour la section de fonctionnement une augmentation du 873 753,40 €.

Les sections sont équilibrées : 8 407 410,40 € pour la section de fonctionnement, 3 066 447,08 € pour la section d'investissement.

Voilà Président pour ce rapport.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

M. MARTINEZ : Merci Président. Juste une sorte de droit de réponse par rapport à des propos qui ont été tenus ici dans cette Assemblée par Monsieur DUBOIS concernant donc des échanges que l'on a pu avoir concernant le fait de faire ou de ne pas faire certains travaux et vous avez cité - j'ai bien fait attention que le procès-verbal soit validé par l'ensemble des présents autour de la table -, je lis : « Je peux vous confirmer » - vous parlez, je vous cite - « que sur les 2 cantons qui la composent » (en parlant de l'agglomération du Grand Dax), « il reste du travail à faire ». Et vous avez cité plusieurs opérations sur plusieurs communes : la RD 344, la 423, la 13, la 386, la 947 et j'en passe, Ceyreluy, Rivière, Saint-Vincent-de-Paul, Mées, Dax, Narrosse.

Donc, vous vous doutez bien que moi j'aime entretenir de bonnes relations avec vous et je ne veux pas vous laisser dans l'incertitude et dans la méconnaissance de la réalité des dossiers portés par vos collectivités, puisque nous parlons bien de dossiers qui sont à l'initiative des collectivités que je viens d'évoquer.

Donc, je me permets Président de refaire ce point parce que c'est important, et il ne faut pas laisser dire n'importe quoi ici.

Donc, concernant la 344 et Ceyreluy, c'est un dossier qui a été mis en œuvre à la demande de la collectivité, de la commune, et non pas du Département, pour des aménagements de sécurité en agglomération. Un chiffrage a été proposé, une solution technique a été proposée donc à la mairie de Ceyreluy, propositions techniques et chiffrage réalisés bien sûr par les services du Département.

Le maire n'a pas souhaité donner suite à l'opération. Il me paraît compliqué de vouloir faire des travaux dans une collectivité qui ne souhaite pas donner suite à ces travaux. Donc, sur ce premier point, donc là aussi je ne comprends pas trop pourquoi on met en cause le Département.

Concernant la RD 423 et la RD 13 à Rivière, là-aussi c'est un dossier qui est assez ancien. Il y a eu une demande d'opération d'aménagement de traverse d'agglomération, principe de base pour une co-maîtrise d'ouvrage entre la collectivité et le Département, un planning qui avait été mis en place : des études prévues en 2024, des travaux en 2025. Il y a même eu une réunion publique qui s'est tenue le 4 avril cette année sur cette opération.

Vous vous doutez bien que l'on n'a pas provoqué la réunion publique une semaine après nos échanges lors du vote du budget primitif, d'autant plus qu'elle est à l'initiative de la collectivité et non pas à l'initiative du Département.

Donc, là-aussi, l'opération suit son cours : ni de retard ni un avancement du projet au-delà du calendrier qui a été prévu. Donc, je vous informe qu'il y a une consultation des entreprises qui va être faite en 2025 et les travaux, en accord avec la collectivité, seront réalisés fin 2025-début 2026. Avec, je vous l'ai dit, une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui sera proposée au vote ici-même préalablement à sa signature, avec donc la commune.

Narrosse, là-aussi, vous regrettez a priori qu'il n'y ait pas eu de travaux réalisés. La difficulté, c'est que c'était prévu de longue date puisque c'est un transfert de voirie. Nous l'avons d'ailleurs passé en CP au mois d'avril. Là-aussi, il est compliqué de nous expliquer que l'on ne fait pas des travaux sur une voirie qui ne nous appartient plus, et c'était prévu de longue date.

Le boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax, même chose. J'ai le détail. Il y a un point qui a été fait avec la collectivité. Une programmation des travaux est faite par la commune qui est maître d'ouvrage là-aussi. Donc, nous n'avons pas la main sur le calendrier, nous accompagnons la collectivité. Donc là-aussi, il est compliqué de dire que nous n'avons pas fait correctement notre travail.

La RD 170 à Mées. Là-aussi, il s'agit d'une couche de roulement qui devait être reprise cette année, vous avez raison. Il y a eu report des travaux de l'entreprise Belmont. En accord avec Madame le Maire, on reporte l'opération à l'année prochaine, d'autant plus qu'elle nous a informés qu'il y avait des risques, et cela a été confirmé par l'UTD, de tassement des tranchées qui avaient été réalisées. Donc, on attend que le sol soit stabilisé pour pouvoir faire le nécessaire.

Je ne vais pas refaire l'intégralité des points qui ont été évoqués. Je me tiens à votre disposition pour vous donner tous ces éléments qui vous permettront peut-être de réviser votre jugement.

Je veux juste vous dire qu'on a le droit de dire qu'on ne fait pas le travail. Vous nous listez, voilà.... Vous jetez à la figure de l'ensemble des membres de cet hémicycle des opérations qui ne seraient pas faites, qu'on ne ferait pas le travail. Moi, je vous apporte de manière factuelle la réalité concrète de ce qui se passe sur votre territoire. Je sais que cette année, vous n'avez pas pu être présent à la réunion des crédits sectorisés, comme tout le monde le fait. Ce n'est pas un jugement de valeur. On a tous des agendas compliqués, parfois on ne peut pas être présent, mais sachez que dans ces réunions et même si vous le souhaitez, auprès des services compétents, les portes sont ouvertes, et vous avez tout à fait le droit, avant de sortir ce qui est manifestement et factuellement des erreurs (et c'est ce qui est marqué dans le compte rendu, dans le procès-verbal de notre dernière session), de nous interroger. C'est important que vous puissiez éventuellement nous interroger pour que l'on puisse vous donner la réalité des faits, de ce qui se passe en matière d'aménagements routiers départementaux sur votre agglomération.

M. DUBOIS : Monsieur Martinez, je vois au moins que mes propos ont porté, vous ont piqué, que vous avez eu le temps du coup de remonter avec vos services le fil de ces investissements. Si j'en ai parlé, déjà convenez que je parlais de manière globale sur les investissements, les sommes portées, qui sont en baisse sur votre compétence. A vous de défendre votre vice-présidence, il y a des budgets qui ne baissent pas dans cette collectivité. Les vôtres baissent. Je ne fais que le constater.

Sur les points particuliers dont vous parlez, moi ce que j'ai évoqué, ce sont les remontées des maires. Vous parlez de Ceyreluy. Il n'y a pas d'accord trouvé sur ces aménagements. Il faut les trouver.

Sur rivière, ce sont des aménagements qui ont été reportés après de nombreuses discussions, et effectivement, on semblerait pouvoir aboutir à ces aménagements-là. Dont acte, mais encore une fois, dans un contexte où les fonds attribués sur ces infrastructures routières sont en baisse - et on m'explique que c'est parce qu'il n'y a pas de projets ou qu'il faut un taux de réalisation suffisamment important -, moi je dis juste que des projets, il y en a, et les propos que j'ai tenus vous ont permis de voir avec des services comment les faire avancer plus rapidement et c'est une bonne chose. Et je soulignerai à chaque fois parce que je ne me suis jamais échappé moi : quand il y a des travaux qui ont été effectués

par le Département, je les ai même portés, assumés quand c'était nécessaire. Donc, continuez à avancer sur ce rythme sur l'agglomération du Grand Dax.

Il y a aussi d'autres exemples que j'avais cités, comme ce fameux carrefour de Cluquelardit sur la commune d'Herm, sur lesquels il faut avancer. Donc, continuez à avancer comme ça avec les services.

Je vous confirme que je n'ai pas pu être disponible lors de la dernière réunion de l'UTD. C'est la première que je manquais donc.... Vous pourrez acter que j'étais présent aux précédentes et que je continuerai à suivre ces dossiers.

Donc, ne prenez pas cela uniquement comme de la défiance parce qu'à chaque fois, le ton sur lequel vous répondez tendrait à faire penser que vous avez mal vécu les choses. Continuez à défendre ces investissements qui, de mon point de vue, je le redis, sont essentiels pour un département comme le nôtre parce que des routes, des infrastructures routières de qualité, sont un gage de lien social. On a besoin de pouvoir se déplacer dans de bonnes conditions et en toute sécurité dans un département comme les Landes, et dans tous les départements de France d'ailleurs, et quand il y aura à acter des avancées significatives, je ne manquerai pas de le faire.

M. MARTINEZ : Je ne comprends pas trop la fin de votre intervention. La seule chose, c'est que l'on ne peut pas dire n'importe quoi dans un hémicycle lorsque, en plus, les débats sont publics.

Je constate juste une chose, c'est que vous repartez sur le fait que les crédits baissent, mais vous confirmez, soit en ne disant rien, soit en reformulant les choses, que tout ce que j'ai pu évoquer, ce sont des choses qui sont factuellement vraies, véridiques, et que donc, ce que vous avez pu dire lors de la séance budgétaire du budget primitif, c'étaient peut-être des paroles malheureuses. Il vaut mieux parfois tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler. D'autant plus que, je n'ai pas fini la lecture, excusez-moi Président d'être un peu long, mais dans le procès-verbal vous nous expliquez qu'il faut maintenir *a minima* les budgets consacrés à notre compétence parce que c'est nécessaire pour faire et intensifier les travaux des fameuses routes départementales que vous aviez évoquées.

Mais on vous le répète, cela a déjà été dit à plusieurs reprises par le Président, par notre Vice-Président en charge des finances, on ne peut pas, nous, dépenser de l'argent sur des opérations que nous accompagnons auprès des collectivités si ces collectivités ne finalisent pas leurs projets. Mais soyez rassurés, tous les crédits budgétaires qui concernent ces opérations sont budgétés. Il n'y aura pas de retard à la minute où les élus se seront mis d'accord sur quel est le parti-pris d'aménagement sur l'emprise routière départementale, sur les conditions de réalisation, le montage juridique, co-maîtrise d'ouvrage ou autres ; à partir de cet instant où tous les feux sont au vert, les crédits seront là, les collectivités seront accompagnées et il n'y aura aucune difficulté en la matière. Moi, je trouve regrettable qu'on polémique sur des sujets qui n'ont pas lieu tout simplement.

Je vous dis, je ne comprends pas ce que vous dites par rapport à « je l'ai mal pris ou autre ». Je n'aime pas le mensonge. Ici, on peut ne pas être d'accord, mais il faut dire les choses de manière vraie. Il ne faut pas travestir les vérités.

M. DUBOIS : Non mais arrêtez avec ces histoires de mensonges. Il y a des faits que je vous ai proposés. Il y a des maires qui étaient dans l'attente. Il y a des chantiers qui vont avancer ou pas. Arrêtez de dire toujours que c'est la faute des communes, des autres collectivités qui font ou qui ne font pas.

Il y a un moment où vous avez des budgets qui baissent. Il y a des investissements qui peuvent être faits. Vous avancez sur les dossiers que j'ai cités et donc, j'ai bien fait de les

citer. Voilà. Il n'y a pas de mensonges qui ont été proférés. Est-ce que les investissements dont j'ai parlé avaient été faits auparavant ou pas, alors qu'ils étaient en attente ? Voilà. Vous avez budgété les choses maintenant, soit. On avance sur certains dossiers. Il y en a d'autres que j'ai cités, vous acterez que sur ceux-là il n'y a pas eu d'avancée et donc, continuez à avancer sur votre compétence, continuez à y consacrer des budgets importants. Réalisons à 100 % les investissements prévus et tout le monde sera d'accord. Je ne fais que constater ce qui est dans le budget moi.

M. MARTINEZ : Excusez-moi, mais ce n'est pas parce que vous êtes intervenu que ces dossiers avancent puisque, vous l'avez compris, je vous ai donné la chronologie. Il ne vous a pas échappé que certains dossiers sont anciens, et font l'objet de discussions et d'échanges parce qu'il y a des réflexions. Il faut que l'on soit en capacité tous autour de la table d'être d'accord sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire.

Donc, je ne peux pas vous laisser dire, encore une fois que c'est votre intervention qui fait que ces dossiers seraient accélérés ou pas. Ce n'est pas vrai. Dans ces dossiers, on n'a pas attendu votre intervention pour accompagner les collectivités. Et précision aussi, moi je me pose la question : j'ai du mal à croire que les maires concernés vous aient dit que ces dossiers n'avaient pas ou autre. Peut-être que vous avez interprété, ou mal interprété, leurs propos parce que quand on échange avec eux, on est dans un fonctionnement classique de relation de confiance entre des collectivités et le cofinanceur que nous sommes (et souvent le seul cofinanceur sur ces opérations). Donc, je vous le dis, je m'interroge sur la véracité de vos propos, et je persiste et signe en la matière. Je pense que ce que vous dites factuellement est faux.

M. DUTIN : Juste deux mots. Je ne sais pas si la tension monte, mais un tout petit peu... Monsieur Dubois, cela ne va pas vous surprendre, mais je rejoins Monsieur MARTINEZ. Ne vous offusquez pas quand on vous dit que vous avez menti. Vous savez qu'il y a le mensonge positif et le mensonge par omission, et lorsque vous aviez fait votre intervention, vous aviez omis de préciser de manière exhaustive un certain nombre de points. C'est ce qu'on vous reproche. On ne vous dit pas que... vous avez proféré un certain nombre de déclarations, très bien, mais ces déclarations parce qu'elles n'étaient pas totalement complètes, il y avait des omissions. C'est cela le mensonge par omission. C'est-à-dire qu'on ne dit pas tout pour présenter sous un certain angle ou avec un certain éclairage un certain nombre de choses. Cela s'appelle comme ça.

Monsieur le Président : Monsieur Dubois, et après peut-être que l'on va clôturer, si cela ne vous dérange pas (c'est par rapport au tout début où j'avais l'impression que la parole n'était pas bien partagée...).

M. DUBOIS : Et bien écoutez, je suis mis en cause et je répondrai à chaque fois. Vous savez, moi je ne m'en lasserai jamais.

Je vous remercie, Monsieur Dutin, de venir préciser la pensée de Monsieur Martinez, sous entendant que je ne l'avais pas bien comprise. Vous êtes parti sur les grandes réflexions sur le mensonge par omission ou par action. Ecoutez, moi ce que je veux vous dire, c'est qu'on a acté des choses sur ces budgets. J'ai cité des exemples précis et Monsieur Martinez, venez à la rencontre des maires. Je les vois au quotidien, et je n'ai rien inventé des propos que j'ai répercutés parce que, encore une fois, je ne vois pas quel aurait été mon intérêt d'aller interpréter des propos de maires. Il y a eu des choses qui ont été exprimées. Avançons sur ces dossiers parce que, encore une fois, il y a une forte attente. Trouvons les solutions aussi quand il y a des désaccords sur les projets parce que le maire d'une commune est peut-être aussi bien placé pour voir ce qui est nécessaire ou pas, en dialogue avec les techniciens, bien évidemment. Pour le reste, je ne philosopherais pas plus que cela.

M. BEDAT : Juste une précision puisqu'on parle quand même de routes de mon canton, peut-être de l'agglomération, mais du canton aussi, pour lequel j'étais intéressé. Je rappelle juste que la traversée de Rivière, puisque c'est de cela dont on parle aussi, est un vieux serpent de mer.

Il y a eu plusieurs mandats, plusieurs élus qui se sont succédé, qui ont tous eu l'idée d'aménager la traversée de Rivière parce qu'il y en a besoin, et à chaque fois, le Département a répondu, a fait des études, mais jamais aucun maire n'a été en tout cas jusqu'au bout des choses, parce qu'il y a un coût qui est important.

Maintenant, effectivement, le maire qui est en place a choisi d'avancer un peu plus et donc, il a demandé à être accompagné par le Département. On y a été. J'étais à la réunion publique, effectivement qui me paraissait précipitée parce qu'on n'avait pas grand-chose. En tout cas, on a déployé la méthode que l'on pensait faire et c'est un sujet qui est effectivement préoccupant. Mais encore une fois, à partir du moment où le maire d'une commune a envie d'y aller, on l'accompagne. Je pense en 2025-2026, mais j'ai compris qu'il y aurait encore du retard parce qu'il y a des relevés topographiques à faire. En tout cas, c'est très compliqué à Rivière, au-delà du fait que ça l'était déjà depuis un moment. En tout cas avec moi, c'est compliqué ; parce qu'à un moment donné, c'est étroit, il y a des poids-lourds qui passent... Mais en tout cas, le sujet est pris en compte par le Département.

Je veux rassurer tout le monde. À partir du moment où le maire est d'accord, on y va.

Et quant au carrefour de Cluquelardit, là-aussi c'est un vieux serpent de mer, les services sont sur le coup pour étudier effectivement la dangerosité, en tout cas les solutions qu'il pourrait y avoir sur ce carrefour. C'est le carrefour de la route de Herm et de Castets. Voilà, on est dessus. Je confirme ce qu'a dit Monsieur Martinez.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour la qualité de ces échanges. Si j'avais besoin de qualifier tout cela, qu'est-ce que je dirais ? Je me suis aperçu que tout le monde ne connaissait pas toujours les fables de la Fontaine. Vous savez ce que c'est que la mouche du coche ? C'est la mouche qui croit qu'elle fait avancer le carrosse en piquant le bœuf. C'est comme cela que je peux qualifier les échanges. C'est à dire que d'une intervention en session, on a l'impression que tous les dossiers, d'un coup, s'accélèrent. Ce n'est pas du tout comme ça que cela fonctionne.

La deuxième chose que je pourrais dire, c'est que je m'aperçois que nul n'est prophète en son pays parce que je lis aussi que vos oppositions, ou votre opposition - et c'est pour cela que je respecte toutes les oppositions et donc, je pense que vous en faites de même chez vous - disent qu'il y a « *près de 1 M€ de retard de réalisation de voiries sur notre ville au 1^{er} janvier 2024. Il est regrettable, d'autre part, que le Grand Dax n'apporte pas son concours financier à la réalisation de la future voie douce reliant le pont de la gare à la médiathèque Louise Michel...* ».

[Paroles de Monsieur DUBOIS inaudibles, hors micro]

Je vais à peu près au même niveau auquel vous voulez nous mener.

Au lieu de faire de l'opposition départementale, vous êtes toujours en train de parler de vous. Donc quelque part, on vous ramène à la politique que vous menez chez vous. C'est tout. Je cite ce qui est la réalité chez vous.

[Paroles de Monsieur DUBOIS inaudibles, hors micro]

Je crois que je vous ai donné des chiffres assez parlants la dernière fois. Je sais bien que la pédagogie, c'est l'art de la répétition, mais enfin, j'ai l'impression d'avoir en face des

interlocuteurs de qualité. C'est pour cela que je ne répèterai pas. C'est pour relativiser ce que vous dites à un moment donné, tout simplement...

[*Paroles de Monsieur DUBOIS inaudibles, hors micro*]

Monsieur Dubois, c'est là où je vois que vous devez avoir cette attitude face à votre position et que vous perdez vite votre calme, à la différence de moi et la différence de M. MARTINEZ, dont on sait qu'il peut de temps en temps être vif, mais aujourd'hui, je pense qu'il a été très très factuel et je pense qu'il n'y avait aucune animosité, ni aucune acrimonie dans son propos. Voilà, c'est comme ça qu'il faut le prendre. Quand il y a des éléments factuels qui sont donnés, il faut aussi de temps en temps les accepter.

On va passer donc au dossier suivant, à moins que vous souhaitiez qu'il y ait un vote [particulier] sur celui-là... Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

D-2 GESTION DOMANIALE (page 158 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Président. On reste sur Dax. Acquisition d'un immeuble en copropriété avenue de la gare et avenue Saint- Vincent-de-Paul : c'est un dossier qui a déjà été évoqué. C'est l'acquisition par le Département de plusieurs surfaces de bureaux, de parties communes et d'emplacements de stationnement auprès d'une SCI. On l'a déjà évoqué donc je ne vais pas revenir dans le détail sur ce point. On vous demande juste de valider les modalités d'acquisition du bien pour un montant de 3 682 850 €, frais d'acte notarié compris, d'inscrire les crédits nécessaires dans le cadre de cette DM1. Rien de spécial par rapport à ce premier point.

Le deuxième point concerne le port de Bayonne avec le financement d'études préalables au programme d'aménagement du secteur aval et aux acquisitions foncières. C'est une convention de financement des études aux côtés de la région Nouvelle Aquitaine. Comme vous le savez, il y a un Schéma directeur d'aménagement qui a été établi sur le périmètre du port de Tarnos avec différents objectifs qui sont d'ailleurs listés en page 160 du rapport.

Ces objectifs ont pour but de doter le port d'infrastructures logistiques performantes et de foncier prêt à l'emploi pour être compétitif et attractif, afin de favoriser notamment le report modal et le développement de nouvelles activités économiques. Nous sommes partie prenante sur le port puisque le Département possède du foncier assez conséquent, plusieurs dizaines d'hectares, tout comme le Conseil régional, qui a en charge la gestion du site. Et donc on a encore quelques parcelles disponibles qui sont particulièrement stratégiques.

Donc, avant d'engager d'éventuels échanges de parcelles entre les collectivités, pour pouvoir optimiser l'occupation du site et pouvoir proposer ces parcelles qui ont une grande valeur économique au-delà de la valeur intrinsèque au plan foncier, on est dans l'obligation de réaliser des études sur toutes ces parcelles. Il va sans dire que ce sont des parcelles qui ont accueilli pendant fort longtemps des activités industrielles polluantes, et on a l'obligation de réaliser tout un ensemble de diagnostics écologiques, des missions sites et sols pollués et diverses études, des études qui globalement vont coûter la somme de 360 000 € H.T.

Il vous est proposé dans ce rapport tout simplement d'approuver la convention de financement entre le Départements et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour engager l'ensemble de ces études, d'autoriser le Président du Département à signer ladite convention. Il y a une clé de répartition financière qui a été validée par l'ensemble des parties cocontractantes. Concernant les diagnostics écologiques, nous devrons donc financer 25 % de ces études en tant que Département, avec un plafond à 30 000 € H.T. Pour la mission sites et sols pollués, nous devrons financer toujours 25 %, avec un plafond à 55 000 € H.T, et pour les autres études à venir, là-aussi 25 %, pour un montant plafonné à 5 000 €. J'ai terminé, Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est ce qu'il y a des prises de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-3 BATIMENTS DURABLES DEPARTEMENTAUX (page 172 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Là-aussi, des adaptations mineures par rapport à ce qui a été voté au budget primitif. Concernant l'administration générale, pour « l'immeuble Poyferré » à Mont de Marsan, on porte l'AP à 650 000 € en l'augmentant de 80 000 €, et on modifie l'échéancier prévisionnel de l'AP en conséquence.

Au niveau du domaine de la solidarité, la restructuration et l'extension des locaux administratifs de l'entreprise adaptée départementale. Le Bâtiment est quasiment livré. Il vous est proposé de maintenir l'AP à 2 420 000 €. On modifie l'échéancier prévisionnel pour porter le crédit de paiement de cette année à 1 350 000 € et inscrire en supplément une dépense d'investissement de 50 000 €.

Au niveau de la voirie, centre d'exploitation de Saint-Martin-de-Seignanx, une opération plus globale puisque c'est un terrain qui accueillera à la fois des bâtiments du Département,

mais d'autres structures publiques : on maintient l'AP à 1 525 000 € et on modifie l'échéancier.

Domaine de la sécurité, c'est là-aussi un dossier ancien : la construction de la caserne du SDIS à Pissos. Le démarrage des travaux est enfin prévu au second semestre. C'est une histoire sans fin sur ce dossier. On vous demande de maintenir le montant de l'AP, de modifier l'échéancier prévisionnel de ladite AP avec des crédits de paiement à 800 000 €.

Pour les inscriptions budgétaires hors AP, on inscrit un crédit d'investissement global de 516 500 €. Il s'agit d'un rapport qui au global augmente nos dépenses de manière marginale, de +16 500 €. J'en ai terminé Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ce dossier ? J'espère que la caserne de Pissos va se réaliser.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Toujours Monsieur Martinez. Là, c'est un sujet particulièrement important et vous l'excuserez d'avance pour le temps qu'il va prendre pour vous expliquer l'avis que va émettre le Département quant au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, parce que ce sont des enjeux colossaux pour nos territoires et donc, même si notre avis n'est que consultatif, je pense qu'il est important que l'on puisse porter la parole de nos territoires.

D-4 AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAIN (page 176 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci président. Vous avez eu raison de le préciser, parce que c'est vrai que c'est un dossier assez dense, un sujet qui intéresse peu le commun des mortels, mais qui a vraiment de réelles conséquences sur l'aménagement et le développement de nos territoires et du département, bien sûr avec l'ensemble des collectivités qui portent les documents de planification.

Le SRADDET, c'est le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, celui de la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est quand même un rapport qui est décliné avec 80 objectifs. Il y a 12 domaines d'intervention, 49 règles générales. Bref : l'incarnation même des documents imbuables qui sont écrits avec des

kilomètres de papier, et qui malheureusement sont à lire, à analyser, pour lesquels il faut qu'on puisse de notre côté donner nos avis sur tout ce qui peut être proposé.

Le SRADDET est un document prospectif de planification. Il a été adopté par l'Assemblée régionale le 16 décembre 2019, et il faut savoir qu'il est également approuvé à l'époque par arrêté de la Préfète de Région le 27 mars 2020.

L'objectif du SRADDET, c'est de proposer une vision de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 et même au-delà, que ce soit en matière de transition écologique, climatique, sociale, économique et agricole, et donc en matière d'aménagement du territoire.

Ce SRADDET, et là c'est important, est un document de planification urbaine qui s'impose au SCOT, au PLU, au PLUi. Bref : tous les documents de planification doivent prendre en compte les modifications qui seront issues de cette procédure de consultation des personnes publiques associées, dont font partie les Départements notamment, mais pas que. Et donc, il est important pour nous de pouvoir bien creuser le sujet et bien vous présenter ce qui, selon nous, pose problème, puisque, vous le verrez, nous ne souhaitons pas proposer un avis favorable après discussion et après présentation de ce rapport que je vais vous faire.

Donc aujourd'hui, l'avis qui nous est demandé fait suite à la nécessité d'intégrer dans ce fameux SRADDET des évolutions législatives et réglementaires qui sont intervenues depuis 2019, sa date d'approbation. On y intègre deux lois, notamment la loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020, la fameuse loi AGEC, et la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui prévoit, et c'est le sujet qui nous intéresse particulièrement, nous collectivités, notamment dans son volet foncier, de diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. Les espaces naturels, agricoles et forestiers, avec l'acronyme ENAF, je pense que vous connaissez tous. Donc, on a l'objectif de diviser par deux cette consommation d'ici 2030 pour arriver en 2050 à l'objectif zéro artificialisation nette, ce qui, autrement dit, signifie qu'en 2050, quand vous aurez 1 m² ouvert à l'urbanisation ou à la construction dans un périmètre donné d'un document d'urbanisme, vous aurez l'obligation en tant qu'élu de compenser par la renaturation d'un autre m² dans ledit périmètre. Ce sont des objectifs extrêmement audacieux, qui sont extrêmement difficiles à atteindre.

Je commence par le volet déchets, donc la mise en place et la déclinaison dans le SRADDET de cette loi AGEC. Cette loi exprime, entre autres, un objectif de réduction des déchets produits. Cependant, cette mise en œuvre de la loi est trop focalisée sur la collecte, le tri et le recyclage au détriment d'une approche globale de l'économie circulaire. On occulte un peu trop la problématique amont. Je pense notamment aux industriels qui sont des gros producteurs de déchets ; et je pense qu'il y a des personnes ici qui sont présidentes de syndicats d'ordures ménagères qui seront mieux à même que moi d'expliquer les conséquences de cette loi un peu déséquilibrée (du moins, la proposition qui vous est faite, qui nous paraît déséquilibrée). Donc, cela a des conséquences bien évidemment, cette inscription dans le SRADDET, à terme, sur la viabilité de nos syndicats landais de gestion des déchets ménagers puisque, vous le savez, nous avons le SICTOM du Marsan, le SIETOM de Chalosse, le SIVOM du Born et le SICTOM côté Sud des Landes.

Ces syndicats ont d'ailleurs, comme dans tous les départements de Région-Nouvelle Aquitaine, porté une contribution commune sur le volet déchets au SRADDET auprès du Conseil régional. Et donc, notre avis suivra bien évidemment celui des syndicats, qui sont les mieux à même de nous dire, de par leurs compétences, ce qui est bien ou pas bien sur ce volet déchets au niveau du SRADDET.

La difficulté que nous avons, c'est qu'on constate deux choses. On a un décrochage très fort entre deux trajectoires un peu antinomiques. C'est que, malgré tous les efforts qui sont faits sur nos territoires, la production de déchets augmente malgré tout, et les capacités de traitement actuelles et futures des sites disponibles dans les Landes, non seulement vont baisser, mais voire disparaître puisqu'on ne peut plus créer de nouveaux sites de stockage.

Donc, ces syndicats ont engagé et continuent d'ailleurs à engager de vastes programmes d'investissement pour réduire ces déchets bien entendu. Il y a des plans de prévention, la sensibilisation du public, le déploiement de composteurs, l'extension des consignes de tri. Nous avons d'ailleurs toujours des règlements d'intervention pour accompagner les syndicats pour sensibiliser nos populations à ces démarches vertueuses. Tout cela, bien sûr, a malgré tout un coût important et inégalitaire pour les usagers puisque les budgets des syndicats, qui sont des budgets extrêmement conséquents, doivent digérer cette nouvelle problématique portée par le législateur, et la déclinaison gouvernementale au niveau de l'aspect réglementaire. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on arrive au paradoxe où les efforts de gestion et de réduction du volume des déchets sont annulés par, d'une part l'augmentation de la population dans notre département, parce qu'on a beau faire des efforts, la tendance démographique est ce qu'elle est. Nous accueillons chaque année de plus en plus de population et tous les efforts que nous faisons avec les syndicats sont quasiment annihilés par le fait qu'arithmétiquement, avoir de nouvelles populations qui s'installent, cela fait toujours plus de déchets à traiter pour les syndicats.

Autre difficulté, je l'ai évoqué il y a quelques instants, l'insuffisante réduction des déchets produits en amont de la filière par les industriels, qui eux bien évidemment, font un lobbying efficace. Je vous rappelle que dans le cadre de la loi AGEC, ceux qui produisent du polystyrène - vous avez dû entendre l'information cette semaine - ont obtenu une dérogation pour reporter une amélioration de la qualité au niveau de la gestion des déchets issus de cette matière ; et les industriels producteurs de ce polystyrène ont obtenu le fait de ne pas réduire cette production.

Donc, on constate que manifestement, le lobbying de certains industriels est plus efficace que le lobbying de certains élus, parce que, eux ont obtenu de reporter les choses ; nous, de notre côté, on n'a pas obtenu de la part du Gouvernement un moratoire pour essayer de trouver des solutions techniques et financières qui puissent être digérées sur un plus long terme. Donc aujourd'hui, on a cette réalité : les emballages sont toujours aussi nombreux, on les retrouve toujours dans nos poubelles malgré ces objectifs de la loi, ce qui fait que les déchets sont, certes, mieux triés, l'objectif qualitatif est atteint, mais ils sont toujours plus nombreux. Donc, il y a vraiment une défaillance au niveau du volet quantitatif. Et cette défaillance au plan quantitatif, au niveau du département, se traduit par un manque de capacité de traitement de plus de 35 000 tonnes à court terme. Ces objectifs sont en totale contradiction avec les hypothèses du plan régional de prévention et de gestion des déchets annexées au SRADDET, objet du débat aujourd'hui.

Ce manque de capacité de traitement, je l'ai dit, est exacerbé par la fermeture attendue du seul centre de stockage public des Landes en 2027.

Pour tous ces éléments, par le fait que c'est trop rapide, que l'on ne pourra pas gérer cette obligation réglementaire et législative, on vous propose d'être opposés à la règle 39 du SRADDET qui stipule, j'ouvre les guillemets : « *l'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional* ».

Il faut bien prendre la mesure des conséquences de cette phrase qui, selon moi, est totalement irresponsable au vu des contraintes, des enjeux, des masses financières en jeu,

et aussi du fait que la population se doit encore et toujours d'améliorer son appréhension de la gestion des déchets. Parce qu'il n'y a pas que les volontés politiques, il y a aussi la culture sur les territoires, et le fait que nos concitoyens soient plus sensibles à la problématique du tri et à la baisse de l'apport de déchets au sein de nos structures de traitement.

Donc, c'est pour cela qu'il est impératif pour notre département que soit menée et abordée dans le cadre du SRADDET une analyse des projections de production de déchets ménagers en adéquation avec nos capacités actuelles et futures de traitement, une évaluation du risque de perte d'autonomie des collectivités, Parce que si on perd les outils publics, qui va gérer la gestion des déchets ? On sait que le secteur privé est intéressé, mais on sait aussi souvent que le secteur privé est parfois défaillant. On connaît tous l'histoire de la gestion des déchets dans certains pays lorsque c'est le secteur privé qui prend la main sur ce dossier sensible. Et, bien sûr, que soit menée une réflexion sur la création de nouveaux outils de traitement.

D'autres questions, bien sûr, sont soulevées auprès du Conseil régional, notamment un positionnement plus clair sur la problématique des bouteilles plastiques, la gestion également des déchets amiantés et assimilés. Tout cela fait que, là-aussi, il n'y a pas à ce jour de proposition de solution de proximité harmonisée et cohérente à l'échelle de la Région, et ce n'est pas une mince affaire de trouver justement cette solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

Donc aujourd'hui, on considère que ces enjeux sont déséquilibrés. Je vous l'ai dit, la loi AGEC finalement n'est pas une réussite parce que sur la filière amont aujourd'hui, les industriels notamment ne jouent pas le jeu à plein, et donc, il est compliqué qu'encore une fois, ce soient les collectivités qui fassent seules l'effort que je viens d'évoquer.

J'en ai terminé sur ce volet déchets. Je continue Président. Je m'excuse encore une fois de la longueur du rapport, je vous avais prévenu, mais c'est vraiment important.

Le volet foncier maintenant des modifications du SRADDET. Je vous l'ai dit, il s'agit d'intégrer des dispositions, loi Climat et Résilience du 22 août 2021, division par deux de la consommation des ENAF d'ici 2030, zéro artificialisation nette en 2050.

Alors, on est tous d'accord, l'objectif est louable, préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Là-dessus, je pense qu'on est unanimes pour dire qu'il faut le faire. Le problème, c'est la manière dont on nous propose de le faire, parce que là, on est arrivé au summum des calculs simplistes qui nous sont proposés. Calculs simplistes qui nous sont proposés dans le cadre des discussions avec la Région, mais qui finalement ne sont que des déclinaisons locales et régionales d'une loi, de décrets, de circulaires, d'arrêtés... Parce que je vous épargne aussi l'historique. À chaque fois qu'un point a été soulevé sur la loi, on a eu des décrets. À chaque fois qu'un point a été soulevé sur des décrets qui contredisaient parfois la loi, malgré les passages en Conseil d'État, je tiens à le dire, on a précisé par des circulaires, des circulaires parfois qui contredisaient... Je vous épargne le débat, mais si vous souhaitez faire de l'archéologie administrative, c'est du pur bonheur.

Donc aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, on part d'un constat très simple. Il faut prendre ce qui a été consommé au niveau des ENAF entre 2011 et 2021, et on arrive à un chiffre de 41 200 hectares sur la région Nouvelle-Aquitaine sur les 12 départements. L'Etat nous fixe un objectif louable : réduire de 54,5 % cette consommation foncière pour les 10 années à venir, 2022-2031. Quand vous faites le ratio, il nous reste « à nous partager », pardonnez-moi le terme, 18 750 hectares.

Deux points importants, certains projets sont considérés d'importance nationale et européenne. Il y a une liste qui a été arrêtée par le ministère. Vous le savez, il y a certains

projets qui au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine seront créés mais n'impacteront pas les droits à construire des territoires qui pourraient accueillir ces projets. Difficulté : cette liste que l'on appelle les projets d'envergure nationale et européenne, la liste PENE, qui est sortie le 30 mai 2024, il y a quelques jours, est extrêmement restrictive et il y a très peu de projets aujourd'hui qui sont dans cette enveloppe nationale. Quand vous avez une liste limitative, si vous n'êtes pas dedans, si vous avez des projets structurants de développement économique sur votre territoire, cela veut dire que cela aura un impact nécessaire sur vos droits à construire sur vos territoires, que ça soit les SCOT, les PLU, les PLUI ; et c'est un vrai problème.

La Région a essayé de trouver une solution. La Région nous a proposé de créer une enveloppe régionale, non pas une enveloppe nationale, mais si au niveau régional on considère que des projets sont d'envergure régionale, et bien on propose, de ces 18 750 hectares, de sortir 500 hectares pour créer une enveloppe régionale pour notamment porter des projets d'envergure économique régionale, comme je vous l'ai dit, sous réserve qu'ils soient conformes avec le SREDEII, le Schéma Régional de développement économique, industriel ...j'en passe et des meilleures.

Monsieur le Président : « d'Innovation et d'Internationalisation ».

M. MARTINEZ : Merci Président. Ce qui fait que là aussi, on passe au tamis. Si vous êtes dans les clous, vous pouvez proposer le projet qui est sur votre territoire comme un projet d'envergure nationale. Si vous ne passez pas au tamis des restrictions de la Région, votre projet impacte l'enveloppe foncière disponible de votre territoire.

Quand vous avez fait ce petit calcul arithmétique, ce n'est que de la soustraction, il nous reste 18 250 hectares et donc, c'est ce qui fait l'objet d'une répartition sur l'ensemble des 12 départements. 18 250 hectares, je vous assure, cela ne fait vraiment, vraiment pas beaucoup sur 10 ans.

Partant de là, aujourd'hui, nous on considère que gérer la pénurie, parce que c'est une gestion de pénurie 18 250 hectares pour 12 départements sur 10 ans, on n'est pas d'accord.

C'est un principe de réalité qui s'impose à tous. C'est le problème souvent de ce Gouvernement, c'est que ces gens ont été nommés et n'ont pas eu des fonctions électives locales. Donc, ils sont un peu déconnectés. Je pense que quand on réfléchit un tant soit peu il est inacceptable que l'on puisse avoir à gérer cette enveloppe parce que, je vous le dis clairement, cela va être le feu sur les territoires. Pardonnez-moi cette expression un peu forte, mais c'est extrêmement compliqué à appréhender. C'est d'autant plus difficile à appréhender que même ce chiffre que vous avez, de 18 250 hectares, on n'en est pas sûr, parce qu'il faut savoir que, à l'heure où on se parle, alors que c'est une exigence législative et réglementaire, puisque c'est décliné par décret, il n'existe aucun outil méthodologique qui permet de confirmer avec certitude les chiffres de consommation des 10 années passées sur les territoires.

Certaines collectivités ont fait elles-mêmes ce travail. Elles ont une discordance très forte par rapport aux chiffres présentés par l'État. Ce ne sont pas des discordances de 1 ou 2 %. Vous avez des territoires où vous avez un delta de 15 %. Ce sont des dizaines d'hectares de différence. Quand vous avez une enveloppe plus réduite parce que l'État vous l'impose et que vous, vous trouvez une enveloppe un peu plus importante, il vaut mieux prendre 50 % de l'enveloppe plus importante que 50 % de l'enveloppe imposée par l'État.

Donc là, aujourd'hui, on a un problème de méthodologie. On ne sait même pas comment calculer correctement cette consommation passée, d'où l'impossibilité de pouvoir calculer la consommation future.

On a une autre incertitude aussi, c'est que l'État nous dit : « Nous, on a calculé ça. Voilà la consommation de vos espaces naturels, agricoles et forestiers ». Sauf que, en milieu urbain, quand vous êtes dans la métropole bordelaise, quand vous implantez un immeuble de 8 étages sur une parcelle de 1 000 m², vous consommez 1 000 m². Quand vous avez un terrain de 1 000 m² dans un lotissement à Morcenx, vous y implantez une maison de 100 m², et bien l'État considère que vous avez consommé 1 000 m² aussi, alors que dans les faits, vous avez 900 m² qui restent. Je pense qu'à Morcenx ou ailleurs, les gens aiment bien avoir un potager et un jardin. Il n'y a certainement pas d'artificialisation.

Quelle logique à cela sinon favoriser les territoires urbains au détriment des territoires ruraux ? Ce que je vous dis là est une réalité. C'est factuel, c'est ce que nous présentent les services de la DDT.

Là aussi, je vous l'ai dit, réduire arbitrairement de - 54 % les droits à consommer, c'est nécessairement donner une prime aux mauvais élèves, ceux qui pendant 10 ans, entre 2011 et 2021, auront fait n'importe quoi, se verront appliquer un abattement de 50 % sur une enveloppe foncière consommée énorme. Ceux qui auront été exemplaires en matière de sobriété foncière se verront appliquer 50 % aussi, mais 50 % de pas grand-chose et 50 % de pas grand-chose, c'est trois fois rien.

Je vous le dis tout de suite, sur certains territoires, il est extrêmement compliqué d'obtenir des possibilités d'extension foncière dans les documents d'urbanisme qui vont devoir faire l'objet d'une révision.

Donc, cette réduction arbitraire des droits à consommer des ENAF, en vérité, fait complètement abstraction des démarches qualitatives des territoires en matière de construction et d'accueil de populations, et il est inacceptable que l'on puisse valider ce SRADDET en l'état en raison de ce point également.

Là aussi, vous avez des territoires où vous avez construit des logements sociaux. Vous avez répondu à des besoins de vos populations pour que chacun puisse construire, habiter sur les territoires sur lesquels ils sont nés, sur lesquels ils ont fait leur vie et sur lesquels bien souvent ils travaillent. Mais vous avez aussi des territoires où ils ont consommé pendant 10 ans, parfois en faisant n'importe quoi et en consommant beaucoup, en construisant uniquement des résidences secondaires ou de la défiscalisation. C'est à dire que des territoires ont consommé des centaines d'hectares, notamment sur le bassin d'Arcachon par exemple, et ces gens-là n'ont jamais répondu à un quelconque besoin des populations locales. Ils ont consommé beaucoup, on leur dit : ce sera moins 54 %, mais ils pourront continuer à ne faire que de la résidence secondaire, sur une enveloppe certes réduite de moitié, mais une enveloppe qui au départ était très élevée parce qu'ils ont fait n'importe quoi.

Donc là aussi, on trouve particulièrement regrettable qu'il n'y ait pas eu une prime pour les territoires qui étaient à la fois sobres au niveau de la consommation foncière et les territoires qui eux répondaient aux vrais besoins de leur population. Quand on connaît l'urgence sociale en matière de logement dans ce pays, je trouve que cette loi est totalement à côté des objectifs qu'elle souhaiterait « réaliser ».

Les 50 %, c'est aussi, je vous l'ai dit, un non-sens dans le sens où on fait totalement abstraction des dynamiques démographiques, parce que mettre - 50 ou - 54 sur un territoire dynamique au plan démographique comme les Landes, ce n'est pas la même chose que de le faire sur un territoire en déprise démographique comme la Corrèze ou la Creuse. Je n'ai rien contre la Corrèze ou la Creuse, mais ils ont les mêmes efforts de réduction à faire que nous. Quelques mouvements à la marge, mais concrètement c'est la même chose. Là aussi, le dynamisme démographique est totalement passé à travers les calculs qui nous sont proposés. Dans le département des Landes, c'est + 13 % de

population à l'horizon 2050. Cela fait quand même près de 50 000 personnes en plus à accueillir. Je ne sais pas comment on va pouvoir faire pour loger tout le monde. Je pense que là on est dans une impasse totale.

Autre chose aussi, ne sont pas pris en compte les taux d'urbanisation des territoires. Qu'est-ce que c'est que le taux d'urbanisation des territoires ? C'est le rapport entre la surface urbanisée, construite, et la surface totale du territoire concerné. Bordeaux, la métropole, c'est 50 %. Quand vous avez 2 m² sur la métropole bordelaise, il y en a 1 qui est construit, il y en a 1 qui n'est pas construit. Dans les Landes, en moyenne, le taux d'urbanisation est à 6 %, huit fois moins. Bordeaux fera le même effort de réduction que nous, alors qu'on sait tous qu'aujourd'hui, on ne peut plus aller dans cette ville et on peut plus en sortir. Aujourd'hui, les transports en commun sont totalement saturés ; ils ne sont plus en capacité d'accueillir de nouvelles populations. On parle d'un métro à plus de 1 milliard d'euros pour résoudre cette problématique et cette loi, cette déclinaison dans le SRADDET, vient conforter l'hypertrophie démographique et économique de la métropole bordelaise au détriment de nos territoires. Et ce point-là également est absolument inacceptable pour nous.

En plus, à Bordeaux, ce qui est terrible, c'est qu'ils ont de nombreuses friches industrielles, commerciales ou autres. Et ces friches n'entrent pas en compte dans la consommation des espaces que la commune pourrait faire ou que la métropole bordelaise pourrait faire. Nous, nous n'avons pas de friches industrielles ; nous n'avons pas en centre-ville, dans les communes qui nous concernent des anciennes usines, des anciens centres commerciaux - on en a quelques-uns mais très peu - alors que sur la métropole bordelaise, vous avez des centaines d'hectares totalement transparents qui n'impacteront pas leur droit à construire futur des 10 prochaines années et ils pourront y faire, soit de la renaturation, puisque je vous en ai parlé, la renaturation, c'est rendre à la nature des terrains qui étaient jusqu'alors artificialisés, soit ils pourront sur ces friches industrielles et commerciales, planter des logements ou des équipements collectifs. Nous, nous n'avons pas cette possibilité. Ce sont des possibilités inexistantes pour nos territoires ruraux.

Donc là, on se pose la question parce que finalement, le SRADDET - et c'est écrit en toutes lettres -, l'objectif du SRADDET, c'est de « respecter un équilibre et une égalité entre les territoires ». C'est écrit en toutes lettres. Or, on nous propose un document qui dit et qui fait exactement le contraire. Cette raréfaction du foncier disponible, on le sait Président, on en a parlé (la problématique de l'accès au logement a également été évoquée avec Jean-Marc) entraîne nécessairement un renchérissement du coût du foncier. Et si on a un renchérissement du coût du foncier, on a du logement plus cher et à terme, on expulse de nos territoires nos populations locales qui ne peuvent pas s'y loger.

Donc là aussi, un arbitrage terrible. On a peu de m² disponibles pour les 10 prochaines années. Si on veut faire du résidentiel et accueillir nos populations, ce sera nécessairement au détriment des activités économiques parce que, principe des vases communicants, si vous installez une usine qui fait 10 hectares, ce sont 10 hectares en moins disponibles pour accueillir des populations et faire du logement. Donc là aussi, c'est inacceptable.

Il y a le point sur la LGV. On nous dit que la LGV ne va pas impacter nos territoires puisque c'est un projet d'envergure nationale et européenne, et on a identifié 469 hectares dans cette liste. On dit : les 469 hectares de l'emprise de la LGV vont permettre de pouvoir créer cette LGV - et nous la souhaitons tous - et surtout ne pas impacter les enveloppes foncières disponibles des territoires traversés. Sauf que j'ai relu avec attention le SRADDET, la ligne LGV Sud Europe Atlantique, quand elle arrive sur l'ancien territoire de Poitou-Charentes jusqu'à Bordeaux, et c'est écrit dans le SRADDET, a impacté 3 000 hectares d'ENAF, d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Et nous, on nous explique qu'avec la même

voie avec les mêmes contraintes techniques, à peu près le même kilométrage, les mêmes contraintes environnementales et ainsi de suite, on pourrait avoir une voie qui aurait un impact cinq à six fois moindre que la LGV Sud Europe Atlantique.

Moi ma crainte, que je partage avec vous, c'est que si c'est au-delà de 469 hectares et si on nous dit plus tard que cette LGV finalement, ce n'est pas 469, mais 1 000 hectares, il manque 500 hectares. À qui les prenons-nous ? Aux territoires traversés ? Je ne suis pas sûr que Dominique COUTIERE et Magali VALIORGUE soient d'accord pour que dans la Haute Lande, on prenne le peu d'hectares qui leur restent disponibles. Je parle aussi de l'Agglo du Marsan et de toutes les collectivités qui pourraient être traversées.

Donc, tous ces éléments-là, et il y en a d'autres, mais je ne vais pas m'étendre parce que j'ai déjà été très long Président, font qu'on ne peut pas aujourd'hui accepter en l'état ce qui nous est proposé au niveau de la Région. En plus, le calendrier est irréaliste. Le SRADDET doit être mis en compatibilité avec la loi Climat et Résilience en novembre 2024, les SCOT en février 2027 et les PLU en février 2028. 2028, c'est demain. Aujourd'hui, les collectivités sont contraintes financièrement. Une révision générale d'un PLU ou d'un SCOT, ce sont des centaines de milliers d'euros à mobiliser. Je rappelle qu'au niveau de l'Etat, cela fait bien longtemps qu'il n'y a plus de financements pour accompagner le financement des documents d'urbanisme, contrairement à nous.

Donc, je pense que là aussi, vu l'urgence de la chose, on ne peut pas également, par rapport à cette chronologie, accepter ce qui nous est proposé.

Dernier point, parce que ce pays est merveilleux, il faut savoir que nous sommes les seuls en Europe à avoir une loi qui nous impose une réduction des constructions sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (ni l'Espagne, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni les Pays-Bas...). Aux Pays-Bas, la moitié du pays est en-dessous du niveau de la mer et ils ont 400 habitants au km². Aucun de ces pays n'a légiféré pour imposer aux territoires, aux régions, aux communautés, aux communes, une réduction de leur consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Nous sommes les seuls, on a toujours été spécialistes de ce genre de choses, de faire de l'inutile en France, nous sommes les seuls à nous voir imposer, nous collectivités locales, cette obligation.

Voilà Président. J'ai été trop long, c'est un sujet qui me tient à cœur, mais je pense que sur ce point, il faut que l'on soit très clairs et très fermes. D'autres Départements ont déjà pris des positions dans le sens du vote que vous allez nous proposer. D'autres communautés de communes, des PETR également ont pris des décisions en ce sens. Je pense qu'il faut vraiment que l'on arrête ce train fou qui va poser de vrais problèmes au niveau de l'égalité des territoires, entre les territoires urbains et ruraux de la Nouvelle-Aquitaine. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour cet exposé. Je pense qu'il était nécessaire de bien préciser d'abord la position proposée par le Département, et d'aller dans un certain nombre de détails ; et ce ne sont même pas des détails tellement ce sont des choses primordiales et qui demain vont être certainement le sujet de discussions, de débats, voire d'oppositions, le plus important entre les communes de notre département. Parce que quand il va falloir partager le peu de foncier disponible, je pense que ce sera plus que des débats entre collectivités. Parce qu'il va y avoir quand même réellement..., ça va être une bataille sur la rareté et cela va être terrible.

C'est pour ça qu'il faut réellement que l'on marque notre opposition sur ce schéma. Je le regrette, et je l'ai exprimé à plusieurs reprises auprès du Président de la Région, sur le fait qu'ils soient allés aussi loin dans la démarche et qu'ils mettent l'ensemble du territoire. La

loi n'a pas voulu territorialiser. Elle a transféré cette territorialisation à la Région qui se retrouve aujourd'hui en difficulté en voulant essayer de... Ils ont défini une doctrine qu'ils appliquent, mais dont on voit tous les écueils, voire les aberrations qu'elle propose.

Au niveau du Département, on s'est exprimé. Certes, on a une voie consultative, mais on espère être entendu sur ce sujet.

Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? S'il n'y a pas de demande de prise de parole, par contre je souhaiterais qu'il y ait une prise de vote sur ce cet avis consultatif.

Qui est favorable à la proposition telle que présentée par Olivier MARTINEZ ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie.

E-1 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES (page 186 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, une petite DM, mais toutefois avec des points importants. Le premier rapport concerne la gestion des sites Nature 40 dans le cadre du Schéma départemental, notamment la réouverture des milieux sur certains sites, Maumesson, l'Etang de la Gaube, à Bordères également, ou les contournements d'Aire-sur-l'Adour et de Dax. On vous propose un crédit complémentaire de 35 000 € en fonctionnement.

Le deuxième sujet concerne la connaissance de la biodiversité, toujours dans le cadre du Schéma départemental. Au vu des programmes d'acquisition de connaissances, il vous est proposé d'inscrire, par transfert, en fonctionnement, un crédit de subvention de 20 000 € à destination des partenaires. Différents ajustements amènent à une dépense de 35 000 €. J'en ai terminé pour le premier rapport, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-

Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va enchaîner sur le petit et le grand cycles de l'eau avec Paul CARRERE.

E-2 EAU : PETIT ET GRAND CYCLES (page 189 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Deux points.

Sur le grand cycle de l'eau, concernant les réseaux départementaux de suivi des eaux superficielles, on est tenu de répondre aux besoins d'analyse pour la campagne 2024 du réseau complémentaire départemental, de suivi de la qualité des eaux de rivière landaises. Il y a 21 stations.

Il vous est proposé d'inscrire en fonctionnement un crédit complémentaire d'un montant de 25 000 € qui est compensé en recettes par un crédit financé par l'Agence Adour-Garonne.

Pour le petit cycle, afin de répondre aux demandes 2024 des collectivités éligibles aux aides du Département en matière d'alimentation en eau potable et assainissement collectif, il vous est proposé de porter le montant de l'autorisation de programme 2024 n° 920 « alimentation en eau potable » à 1,3 M€, soit + 300 000 €, de ramener le montant de l'autorisation de programme 2024 « assainissement collectif » à 500 000 € (donc on est à - 300 000 €), de modifier les échéanciers prévisionnels des autorisations de programme susvisées ainsi que l'autorisation de programme 2022. Et donc, il y a des jeux d'écriture. « Alimentation en eau potable », on a l'inscription d'un crédit de paiement de 125 000 €, et pour l'assainissement collectif, un crédit de paiement global de - 185 000 €.

Si vous m'autorisez Président, juste un mot d'information très rapide - je vais être beaucoup plus rapide qu'Olivier MARTINEZ - sur l'actualité de l'eau. Vous avez sûrement entendu parler des problématiques liées à l'irrigation et à la mise en place de l'organisation d'irrigation cette année.

Avec l'Institution Adour et les chambres des 4 départements qui travaillent avec Irrigadour, on a deux problématiques : une première problématique, que l'on appelle l'AUP, c'est à dire l'autorisation pluriannuelle. C'est un dossier qui est travaillé sur plusieurs années, donc sur 5 à 15 ans. On est en train de le redéposer. Je ne vous cache pas que c'est très compliqué et que l'on a d'énormes difficultés à trouver un accord de présentation et de principe technique avec les services de l'État.

De la même façon sur le deuxième document qui s'appelle le PAR, c'est à dire le plan Annuel de Répartition des volumes par point de pompage, si je puis dire (avec 14 000 points sur la vallée de l'Adour), on a également d'énormes difficultés puisque là où l'État, suite aux manifestations agricoles de ce printemps, avait expliqué qu'il y aurait un schéma

de simplification et de maintien des volumes, on se retrouve confronté à des arbitrages au niveau du bassin Adour-Garonne, là où le préfet de bassin pilote tout sous contrôle en Adour du Préfet coordonnateur de sous-bassins qui est la Préfète des Landes. On se retrouve avec une proposition d'arrêté de répartition où on parle de 5 à 6 millions d'économies d'eau sur l'exercice.

Moi, ce que je trouve assez difficile, c'est, d'une part que l'on a de vrais problèmes de communication. J'ai proposé et fait délibérer Irrigadour sur le fait de prendre rendez-vous avec le Préfet de bassin Adour-Garonne dans les prochains jours en présence de l'Agence de l'Eau pour essayer de clarifier un petit peu la position des services de l'État. On est sur une année où l'ensemble des ouvrages est plein, où - comme vous le voyez il pleut encore ce matin - il n'y a pas eu encore d'usage d'irrigation ou très peu, et on se retrouve dans un schéma arbitraire, je dirais complètement incompréhensible de la part des irrigants qui sont pour certains déjà en difficulté économique, où on leur explique qu'il va falloir se passer de l'eau dans certains coins qui sont déjà déficitaires potentiellement.

Donc, il y a un débat qui est en cours. Il y a un contexte qui est compliqué. Il y a des élections dans les chambres d'agriculture dans les prochains mois. Il y a un contexte qui est vraiment compliqué en matière d'équilibre des territoires, de maintien de certains agriculteurs qui sont en vraie difficulté économique et donc, je voulais quand même vous informer de cela parce que je pense que ce n'est pas neutre.

Et le dernier point, pour essayer de travailler à l'amélioration et au financement de l'irrigation pour les agriculteurs, on est en train de travailler avec le Président ROUSSET, de la Région, mais qui est également Président du Comité de Bassin Agence Adour-Garonne, à un nouveau modèle économique du prix de l'eau en irrigation puisque, comme vous ne le savez peut-être pas, sur 80 millions de mètres cubes que l'on a en gestion directe en Institution Adour, il y en a environ 70 à 80 % qui servent à l'irrigation. Le reste sert à l'étiage et donc, au maintien de la biodiversité. En investissement, tout ce qui est travaillé au niveau du bassin de l'Adour est financé par les 4 départements et avec des soutiens financiers de l'Agence de l'eau, donc de l'État. Tout ce qui est fonctionnement est intégralement assumé par les irrigants.

Donc, cela veut dire que dans le modèle actuel, tant que l'énergie n'augmentait pas comme elle l'a fait, tant que le prix du grain, si je puis dire, était encore dans un schéma d'équilibre, ce qui semble être moins le cas sur l'exercice à venir, les irrigants concevaient de pouvoir payer l'intégralité. Sauf que là, on est dans un modèle où ils ne vont bientôt plus être en capacité de payer le mètre cube correspondant à la nécessité d'usage pour l'organisation agricole.

Donc, ce qui est proposé, c'est de retravailler un modèle et de voir si les 20 % correspondant à l'eau qui n'est pas utilisée par les irrigants peuvent être payés par d'autres, tout simplement. C'est un modèle qui va être expérimenté en Occitanie, et j'ai demandé à ce qu'il soit également clairement expérimenté dès cette année sur le bassin de l'Adour. On va, je pense, avoir une réunion le 17 juillet où on va travailler sur ces principes. L'équipe technique de l'institution Adour travaille à ce modèle économique au niveau de l'Agence de l'Eau et donc, il faut que l'on trouve des solutions pour accompagner nos irrigants, pour être clair par rapport à qui paie quoi et comment, et pour faire en sorte que l'on ne soit pas coincés par des choix arbitraires de certains agents de l'État qui essaient, pour des raisons que je ne mesure pas - est-ce qu'elles sont politiques ou est-ce qu'elles sont philosophiques - de faire des économies pour faire des économies.

Faire des économies sur l'eau est important parce que c'est un bien qui va être rare, d'autant plus que l'on va avoir un réchauffement climatique. On a des projets de territoire pour se donner les moyens de développer la ressource. Si, arbitrairement, l'Etat limite les

volumes alors qu'il n'y a aucun intérêt à le faire, c'est un vrai coup d'arrêt par rapport à l'organisation agricole et à l'organisation territoriale démocratique que l'on essaie de porter sur les problématiques de l'eau. Voilà ce que je voulais dire, Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ou sur le débat qui concerne l'utilisation de l'eau ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : M. Dominique Coutière **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie et donc, le dossier est adopté.

On passe à la pratique cyclable et je donne la parole à Damien DELAVOIE.

E-3 DÉVELOPPER LA PRATIQUE CYCLABLE (page 192 du volume)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Cette DM1, comme vous l'avez dit, ne concerne que le développement de la pratique cyclable pour un ajustement de 10 000 € en dépenses. Compte tenu des dossiers et demandes de subventions déposés par les territoires, nous vous proposons d'inscrire un crédit de paiement de 128 000 € correspondant à des ajustements de CP au titre de 2024.

En parallèle, une partie des travaux prévus lors du budget primitif s'avèrent moins onéreux que prévu, et si on associe cela à l'attente d'autorisations réglementaires, cela nous permet de faire 128 000 € d'économie. Vous trouverez le détail dans les documents.

Nous vous proposons également d'inscrire au titre du versement de la cotisation pour l'EuroVélo3, la Scandibérique, un crédit correspondant de 10 000 €.

Enfin, il s'agit de réajuster le montant de l'autorisation de programme concernant l'opération RD 71 *Traversée du Marais d'Orx*, passant ainsi de 600 000 € à 331 000 € sans modification du crédit de paiement 2024.

Pour rappel, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été passée entre le Département et la Communauté de Communes MACS confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage et travaux d'aménagement de la RD 71. Le Département participe au financement des travaux à hauteur de 50 %.

Et pour finir et pour informer l'Assemblée, la première phase des travaux a débuté cette semaine et ceux-ci devraient se terminer le 5 juillet. La seconde phase débutera après l'été pour les finitions et le marquage au sol. J'en ai fini. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier concernant le cyclable ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : Mme Eva Belin, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos **(4)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Le dossier est adopté.

Je donne la parole à Christine FOURNADET pour le dossier concernant les déchets.

E-4 DECHETS (page 196 du volume)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président. Pour ce volet déchets, plusieurs petits ajustements qui nous amènent à inscrire une augmentation d'inscription budgétaire de 42 500 €.

Peut-être en préambule rappeler une particularité cette année en 2024 où nous accompagnerons plus particulièrement les actions mises en œuvre par les syndicats en matière de tri à la source des biodéchets, puisque la réglementation, vous le savez, s'impose à tous aujourd'hui. Et une particularité également cette année, c'est l'aide sur l'étude territoriale intersyndicale pour répondre à la problématique des capacités de traitement sur notre département.

Je fais un petit retour sur les propos de notre collègue tout à l'heure sur le SRADDET. Effectivement, les collectivités landaises se sont regroupées pour mener cette étude puisque, entre 2027 et 2030, il y aura un manque de capacité dans les Landes. C'est ce que nous avons porté également à la Région. Ils nous ont entendus et donc, eux-mêmes aujourd'hui portent cette étude sur tout le Sud Aquitaine, sur l'Aquitaine en général, particulièrement le Sud Aquitaine. Donc, ils sont en train également de faire cette étude que nous attendons vraiment pour la fin de l'année, et nous verrons ce qu'il en ressort.

Sinon, concernant l'accompagnement conforme à notre règlement, compte tenu des demandes que nous avons cette année sur le traitement des ordures ménagères et l'ajustement des programmes des années précédentes, nous vous proposons de porter le montant global de l'autorisation de programme à 1 100 000 €, soit de l'augmenter de 200 000 € par rapport à notre vote du budget de début d'année, et de modifier les échéanciers prévisionnels. Pour les déchets ménagers, on inscrit 68 000 €, et pour les déchets de venaison, - 8 000 €. Ce sont des petits ajustements que nous amènerons sur cette année.

Et enfin, pour la prévision des déchets, sur la restauration collective, conformément à notre PADT « *Les Landes au menu !* », un tout petit ajustement de 17 500 € à la baisse. Ce sont tout simplement des baisses de matériels qui seront réalisées cette année.

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier concernant les déchets ?

Mme FOURNADET : Je me permets également de rajouter, dans ce volet déchets par rapport au SRADDET, de vous rappeler, que nous pensons qu'il y a un manque de capacité dans le Sud Aquitaine. Mais lorsque nous rencontrons la Région à ce sujet, on nous dit effectivement qu'il y aurait la possibilité, qui existe aujourd'hui, d'apporter nos déchets ménagers dans le Nord, en Gironde, puisqu'il y a en Gironde un centre privé qui peut accepter encore 430 000 tonnes sur les 12 prochaines années. Il y a une énorme capacité en Aquitaine, mais cela nous amènerait tous, les Pyrénées-Atlantiques, comme nous, à apporter des camions régulièrement, au quotidien jusqu'à Bordeaux pour aller porter nos déchets ménagers.

Donc, certes, il y a une solution aujourd'hui qui existe, une solution privée (groupe Veolia), mais nous essayons de porter auprès de la Région le message que nous, nous souhaiterions avoir une structure dans le sud des Landes, également portée par le secteur public.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(28)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : S'il n'y a pas d'autres observations, on va passer à l'examen du dossier sur l'action et l'information, la sensibilisation aux enjeux du développement durable du territoire, et je donne la parole à Jean-Luc DELPUECH.

E-5 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE (page 199 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, le premier dossier concerne le partenariat avec le CAUE, la modification notamment du taux de la part de la taxe d'aménagement reversée au CAUE. Cette part était, vous le savez, de 0,3 % sur un taux global de 2,5 %. La convention de transition votée ici par l'Assemblée pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 avait pour objet de réaffirmer les missions du CAUE, prenant d'ailleurs en compte la politique départementale paysagère à travers l'Atlas des Paysages ; elle a

également permis de mener la réflexion sur le taux de la taxe d'aménagement à reverser au CAUE.

En tenant compte de la situation économique et budgétaire du CAUE, il vous est proposé de fixer le nouveau taux à 0,2 %, taux qui sera intégré dans la nouvelle convention quadriennale 2025-2028, qui sera d'ailleurs présentée en DM2.

Le deuxième dossier concerne les subventions aux structures œuvrant en matière de développement durable. Conformément au règlement et pour répondre aux demandes de subventions demandées, dont une subvention exceptionnelle du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne pour son observatoire photographique des paysages, il vous est proposé un crédit complémentaire de 17 500 €, et par transfert un crédit de 5 000 €. Les différents ajustements amènent à une diminution de dépenses de 17 500 €. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Non ?

Monsieur LESPADE : Je ne prends pas part au vote en ma qualité de trésorier.

Monsieur le Président : Tout à fait. Et j'aurais dû dire aussi que Dominique DEGOS ne prend pas part au vote au titre du CAUE.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(27)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Jean-Marc Lespade **(1)**

ADOPE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Didier GAUGEACQ

F-2 DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 234 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Monsieur le Président, dans ce rapport, il vous est proposé l'adoption du budget supplémentaire 2024 qui a été étudié par la Commission de Surveillance du 3 juin 2024. Il vous est présenté avec un équilibre en section d'investissement à 155 968,99 €, et en Section de fonctionnement à 711 081,72 €.

Les points essentiels de ce budget supplémentaire, en dépenses de fonctionnement au chapitre 11, il y a une augmentation de 46 500 €, notamment liée à des achats d'emballage, d'engrais, etc. Au Chapitre 12, on procède à un réajustement de 20 000 € sur les frais de personnel (pour des personnels extérieurs liés à un groupement d'employeurs) et au chapitre 02, à l'intégration de l'affectation du résultat.

En section d'investissement, les points essentiels sont en dépenses, une hausse de 53 000 € liée à l'aménagement de terrains et des constructions, l'inscription de 50 000 € liés à des travaux en cours, et l'intégration des restes à réaliser de 52 968,99 €.

Peut-être un très rapide point sur les gites. Ce ne sera pas très long, on en parle à chaque fois. Une première tranche de travaux des gîtes est pratiquement terminée puisque les gîtes sont prêts à être meublés. Le temps que ces gîtes réhabilités récemment soient meublés, on va remettre sur le marché 2 gîtes qui existaient précédemment, et qui vont pouvoir repartir en location durant l'année 2024.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le Domaine d'Ognoas ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(27)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos, Mme Monique Lubin **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Le dossier est adopté.

G-1 ATTRACTIVITE TERRITORIALE - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES (page 255 du volume)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Merci président, chers collègues. Nous vous présentons deux points dans cette DM.

Un premier point sur les syndicats mixtes qui, comme vous le savez, sont très structurants pour les Landes et préparent notre avenir. J'en veux pour preuve qu'hier, j'ai eu un appel de l'un des cofondateurs de Materrup qui m'annonçait avec beaucoup de joie la levée de 26 M€ de fonds d'investissement sur Materrup pour continuer à réaliser ces usines bas-carbone nécessaires à la planification écologique de notre transition énergétique.

Concernant cette DM, est évoqué un syndicat mixte, dont on en parle peu, mais qui est extrêmement structurant également pour les Landes et pour son avenir. C'est le syndicat mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque, syndicat mixte qui associe le Département des Landes et la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Il a pour but, je le rappelle, l'aménagement d'un pôle multimodal à Laluque et à Pontonx-sur-l'Adour, à proximité immédiate d'une infrastructure ferroviaire existante directement raccordée sur la voie ferrée Bordeaux-Irun.

Récemment, deux opérateurs économiques ont manifesté leur intérêt pour l'implantation et l'installation terminale embranchée. Compte-tenu de ces nouvelles circonstances, il y a lieu de procéder à de nouvelles études en vue de l'insertion de ces installations au sein du futur pôle multimodal. C'est pourquoi il vous est proposé d'inscrire une participation de 70 000 €, correspondant à 70 % des dépenses du syndicat mixte.

Je rappellerai sur ce point un élément qui est important pour l'avenir du territoire et notamment l'enjeu de la transition écologique. Le projet pôle multimodal des Landes à Laluque se développe sur une superficie de 22 hectares longeant la voie ferrée des Landes, dont la propriété a été transférée du Département des Landes à la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette dernière vient d'achever un plan de régénération de 17 M€ pour permettre aux entreprises raccordées d'en bénéficier. Il s'agit, entre autres, de Ryam et Maïsadour à Tartas (quasiment 130 000 tonnes de céréales par an). Il s'agit d'améliorer donc la sécurité des transports et des produits dangereux, qui représentent à eux seuls 44 000 tonnes par an.

Donc, ce projet de pôle multimodal, inscrit dans la durée, poursuit ses grands objectifs : développer le report modal du transport routier sur le ferroviaire, qui est très attendu dans le cadre, notamment, du projet GPSO, et donc, avec effet la baisse des émissions des gaz à effet de serre ; elle a été évaluée pour le projet de Laluque, pour un flux évité de 35 000 camions par an, à 30 000 tonnes de gaz à effet de serre évitées par an, soit à peu près 17 millions de kilomètres évités et 90 % de réduction des émissions polluantes (CO₂, etc.).

Il est admis qu'un train de marchandises, soit l'équivalent de 45 poids-lourds, consomme 8 fois moins de CO₂ que la route. En réalité 12 fois moins si on tient compte des trafics routiers des derniers kilomètres. Et enfin, en sortant les camions de la route et de l'autoroute, nous améliorons évidemment la sécurité routière en diminuant l'accidentologie des routes.

Deuxième point très rapide concernant l'attractivité territoriale dans sa dimension touristique. Il s'agit d'une écriture comptable de transfert, l'inscription d'un crédit de paiement de 20 000 € au titre du règlement d'intervention du tourisme. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ? Je vous remercie d'avoir appuyé l'importance du dossier de Laluque.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(28)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

I-1 UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES (page 260 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Une petite DM concernant les collèges, avec tout d'abord un crédit de paiement de plus de 200 000 € pour les opérations en cours, à savoir des ajustements de planning dans l'exécution et l'achèvement

des travaux sur les collèges Jean Rostand de Capbreton, Rosa Parks de Pouillon, Jean Moulin de Saint-Paul-lès-Dax et Jean Rostand de Tartas.

Nous avons ensuite un point sur les installations sportives à l'usage prioritaire des collèges. Il s'agit de regarder les dossiers en cours et de porter le montant de l'AP à 2 400 000 €, soit +400 000 €.

Concernant les moyens délégués, tout d'abord l'équipement des collèges dans le cadre du cofinancement. Il s'agit d'inscrire un crédit complémentaire de 133 500 €.

Pour les remplacements des personnels techniques dans les collèges, un crédit complémentaire de 140 000 € sera nécessaire.

Pour les prestations accessoires, il vous est proposé d'appliquer le taux de +3,514% et vous avez dans ce chapitre l'ajout d'un paragraphe qui vous a été remis sur table. Il s'agit de la dotation globale de fonctionnement des collèges privés. Dans le prolongement des échanges intervenus avec l'organisme de gestion de l'enseignement catholique et considérant que le protocole d'accord conclu avec ce dernier est arrivé à échéance fin 2023, il vous est proposé de conclure un nouveau conventionnement avec l'OGEC et de déterminer les évolutions du forfait d'externat pour atteindre le montant de 740 € par élève en 2027, de déterminer le montant de la contribution à verser en 2024 à 690 € par élève et donc pour ce faire, il faudra un crédit complémentaire de 20 000 €.

Le dernier point concerne le numérique éducatif dans les collèges. Il vous est proposé d'expérimenter sur le premier trimestre de la future année scolaire, la mise en place d'un fond de soutien financier permettant aux collèges de développer des actions ou des projets d'éducation aux médias et à l'information. 10 collèges publics pourront être accompagnés sur le premier trimestre. Le soutien départemental est fixé à un maximum de 600 € par collège et cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation. Donc, pour ce dispositif, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 6 000 €.

Sur la totalité de ce dossier, il s'agit de se prononcer sur un total des dépenses de 273 500 €. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier concernant les collèges ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(28)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Il est adopté.

I-2 SPORTS (page 271 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Monsieur le Président, un dossier assez simple aujourd'hui à ce stade de l'année, c'est le soutien à la pratique de haut niveau, les sports collectifs d'élite.

Donc, il vous est proposé dans un premier temps d'adopter le dispositif sports collectifs qui s'appuie sur deux critères, à la fois le niveau, à la fois l'assise, et dans ce cadre, nous pouvons aider l'équipe féminine Basket Landes pour 337 500 € avec une subvention de 310 500 € pour la structure au centre de formation et 27 000 € dans le cadre de prestations de services, et enfin pour le Stade Montois et l'US Dax qui sont au même niveau, 90 000 €, avec 63 000 € pour les missions d'intérêt général et 27 000 € dans le cadre de prestations, ce qui nous oblige à inscrire un crédit complémentaire de 116 250 €.

Enfin, concernant la dynamique territoriale « *Terre de Jeux* », je rappelle à mes collègues que le Département est propriétaire d'un bâtiment en front de mer qui abrite la Fédération Française de Surf et que dans le cadre des relations, il y a un bail qui arrive à terme avec le locataire qui était adossé à une convention d'objectifs et comme la plupart des fédérations, en 2024, année olympique, il y a un renouvellement des instances.

Donc, il vous est proposé de prolonger le bail d'un an uniquement et de pouvoir ensuite négocier avec la nouvelle gouvernance sur les objectifs à définir.

Enfin, le dernier point concerne une inscription de 5 700 € en dépense pour la modernisation d'équipements sportifs. Donc, au global, une DM 221 950 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. BEDAT : S'il n'y a pas de demande d'intervention, juste pour parler un peu de l'attractivité de nos Centres de Préparation aux Jeux pour faire un petit bilan à quasiment 30 jours des Jeux Olympiques. Nous aurons une internationalisation de notre territoire puisque pour le rugby à 7, vous le savez, il y a déjà la France qui viendra, les All Blacks à soustons et la Roumanie également. Pour le foot, et c'est une nouveauté, à Saint Paul nous retrouverons l'équipe d'Ukraine et d'Égypte. Hagetmau accueillera l'équipe du Paraguay. Saint-Paul aussi aura la particularité d'accueillir les délégations du Mozambique. C'est à peu près 10 athlètes, plus les encadrants bien sûr. Ensuite, le hand féminin. On retrouvera en même temps à Capbreton l'équipe de France et l'équipe de Norvège. C'est important.

Et ensuite, le dernier point important que je voulais souligner, c'est que nous avons une petite jeune landaise qui s'appelle Assya MAURIN qui a 17 ans et qui vient d'être retenue pour l'épreuve de natation paralympique adaptée. C'est une petite jeune que l'on suit dans le cadre du dispositif sportifs de haut niveau.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour toutes ces informations qui confortent les investissements faits pour ces Centres de Préparation aux Jeux. On voit bien qu'ils répondent à une attente des délégations internationales et que demain, cela apportera aux collectivités où ces investissements ont été faits des infrastructures de qualité. On soutiendra, bien sûr, l'ensemble des sportifs et sportives landais, que ce soit aux Jeux Olympiques ou aux Jeux Paralympiques, qui y participeront.

Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien

Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou **(4)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

J-1 JEUNESSE (page 278 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Concernant ce rapport Jeunesse, un premier dossier sur le soutien aux communes et groupements de communes pour l'enseignement du premier degré. Il est nécessaire de porter l'AP à 1 M€, soit une augmentation de 250 000 € et d'ajuster des crédits de paiement nécessaires de moins de -40 700 €. Cela correspond tout simplement au regard des dossiers reçus qui nécessitent donc cette augmentation.

Le deuxième point est un élément plus technique concernant toutes les aides aux familles que nous accordons. Vous le savez, l'Etat s'est engagé dans une simplification publique concernant l'autorisation des versements des bourses nationales, plus particulièrement. Il nous apparaissait utile effectivement de notre part aussi de faciliter les démarches à réaliser par les familles. Donc, le Département souhaite pour ses propres dispositifs utiliser différentes interfaces de programmation d'application, qu'on appelle API en termes techniques, qui permettront effectivement aux familles d'éviter de transmettre de nombreuses pièces qui parfois peuvent être des freins dans leurs droits.

Pour cela, il est nécessaire d'assurer et de réaliser certaines formalités qui nécessitent au Président la signature et c'est ce que l'on vous demande de faire aujourd'hui.

Le troisième point concerne un dispositif expérimental que l'on a lancé l'an dernier sur la lutte contre le sexisme dans les collèges landais. Trois collèges étaient concernés et on souhaite effectivement maintenir et prolonger cette expérimentation pour l'année prochaine. Ce dispositif a comme vocation en fait de lutter contre tous les stéréotypes de genre et le sexisme qui peuvent exister. Vous le savez, l'égalité femmes-hommes ne se décrète pas, elle se construit socialement et face aux freins qui peuvent exister dans notre société aujourd'hui, on voit l'importance de ces différentes expérimentations et actions, en particulier vis-à-vis des jeunes. Pour cela, il faut un crédit supplémentaire de 19 000 €.

Concernant les parcours d'engagement, le nombre de dossiers déposés augmente, en particulier les dossiers concernant le BAFA, mais aussi les aides au permis. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 50 000 €.

Dernier point, il y a un ensemble d'ajustements budgétaires divers à réaliser de -98 500 €, ce qui porte pour cette DM à une baisse de dépenses de 70 200 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier jeunesse il y a des demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Donc, le dossier est adopté.

K-1 CULTURE ET PATRIMOINE (page 306 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Président, chers collègues. Le premier point concerne la réhabilitation complète du musée Wlérick qui se découpera en deux phases de travaux dont la première durera jusqu'en 2027 avec une démolition, fouilles archéologiques, construction des réserves externalisée, réalisation d'un bâtiment neuf et des expos temporaires qui pourraient être accueillies ainsi qu'un accueil provisoire.

Pour cela, je vous propose une autorisation de programme à hauteur de 1 970 000 € selon l'échéancier qui est visible dans le document.

Le point 2 concerne des conventions de partenariat qui sont existantes. Il s'agirait ici d'approuver la convention pluriannuelle avec la Communauté des Communes Terres de Chalosse pour accompagner le musée de la Chalosse.

Le point 3 concerne une recette de 28 000 € qui correspond à des subventions de la DRAC pour différents projets que nous portons en commun.

Pour terminer, j'espère que vous avez tous apprécié dans l'entrée les documents qui sont proposés par les Archives Départementales en avant-goût de l'exposition qui elle-même est proposée par les Archives Départementales dans leurs propres locaux. L'inauguration n'a pu se faire pour des circonstances que nous connaissons tous et en raison de la réserve imposée par la volonté de leur Président au service de l'Etat.

L'exposition, quant à elle, est ouverte selon les dates prévues. N'hésitez pas à la visiter pour découvrir de nombreux documents d'archives autour du sport qui sont détenus au sein de nos services, mais également qui ont été récupérés dans le cadre d'un large inventaire participatif qui a eu lieu. L'exposition va durer pendant plusieurs années, mais n'hésitez pas dès à présent à aller la visiter.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Là, c'est la concrétisation du moins de la sollicitation de la Ville de Mont-de-Marsan sur le musée Wlérick, qui est un très très gros investissement à l'échelle d'un musée qui peut être qualifié d'intérêt départemental, compte tenu de la thématique et de l'ensemble des œuvres qui sont présentes. C'est un très gros projet pour lequel on a souhaité apporter

notre financement de façon significative parce que 1 970 000 € quand même, ce n'est pas rien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Le dossier est adopté.

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 322 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Deux points concernant ce dossier.

Le premier vous fait un état des lieux de l'avancement des différents projets lauréats des budgets participatifs 1, 2 et 3. Je ne vais pas y revenir, il suffit juste que vous regardiez cela.

Le deuxième point concerne l'inscription budgétaire supplémentaire en dépenses de 1 000 €. Vous le savez, le budget participatif connaît aujourd'hui une procédure d'évaluation participative avec un prestataire extérieur. Il y a un comité d'évaluation composé des membres de la commission citoyenne précédente, mais aussi de personnes extérieures puisque cela génère une trentaine de personnes, à la fois des représentants institutionnels, d'associations, mais aussi des membres de porteurs de projets. Vous le savez aussi, concernant les membres de la commission citoyenne, on avait approuvé le remboursement de frais de déplacement et de restauration pour ces membres-là et donc, les 1 000€ correspondent au fait d'élargir aux membres de la commission d'évaluation.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est ce qu'il y a des questions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme

Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Le dossier est adopté.

M-5 PERSONNEL DEPARTEMENTAL (page 455 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Le premier dossier concerne les créations de postes sur des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier. Les quatre Directions concernées, vous les avez dans le texte et vous retrouverez la liste en annexe 1.

Sur les transformations de postes, là aussi, c'est suite aux départs à la retraite et aux mutations. Vous retrouvez tout ceci en annexe 2.

Également en annexe, les modalités de recrutement et de renouvellement sur certains emplois permanents.

Ensuite, concernant l'organisation des services départementaux, deux sujets. Le premier concerne la création d'un pôle logement et habitat au sein de la Direction Générale Adjointe Attractivité. On a déjà largement évoqué ici la problématique du logement et on a également évoqué notre engagement, en tout cas l'engagement du Département, à remédier à cette problématique.

Donc, il vous est proposé de créer un pôle bien identifié avec 2 ETP, en sachant qu'il s'agit de glissement de personnels.

Le deuxième sujet concerne la réorganisation de la Direction Générale Adjointe en charge des solidarités. Il s'agit de structurer le Secrétariat Général autour des deux Directions de l'autonomie et de l'enfance, famille, insertion et cela entraîne la réaffectation de quelques agents. Vous avez le détail en suivant.

Sur les avancements de grades, vous avez sur table la modification qui est intervenue suite donc à notre CST de la semaine avec les représentants syndicaux. Donc, il vous est proposé globalement de promouvoir 96 agents, dont 18 en catégorie A, 13 en catégorie B et 65 en catégorie C. Il vous est proposé de valider ce choix, ces ratios qui déterminent les 96 agents et ensuite, bien sûr, de créer les postes pour pouvoir les y nommer.

Ensuite, s'agissant de la promotion interne, vous avez sous le tableau qui suit les 12 postes concernés. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier du personnel, est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? C'est clair pour tout le monde ? Très bien, merci beaucoup.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à

Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). (29)

ABSENT : Mme Magali Valiorgue (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : le dossier est adopté

M-6 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 472 du volume)

(Rapporteur : M. PARIS)

Merci Monsieur le Président. Il vous est proposé une augmentation des crédits de 340 000 € sur cette partie, déclinés comme suit en trois points.

Le premier, c'est pour remplacer le système de stockage principal de la collectivité qui doit avoir lieu au cours de l'été 2024, et pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévue en investissement de 100 000 €.

Deuxième point, de poursuivre l'acquisition de logiciels de licences et pour cela, il nous faut un crédit complémentaire de 150 000 €, toujours en investissement. Et enfin, en fonctionnement, sur la maintenance des systèmes informatiques, il convient de prévoir un crédit complémentaire de 90 000 €. C'est terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ces sujets ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). (29)

ABSENT : Mme Magali Valiorgue (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : le dossier est adopté

M-7 VIE ASSOCIATIVE (page 475 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. C'est un dossier purement technique qui concerne la vie associative. Il vous est demandé d'adopter un règlement général prévoyant les dispositions applicables aux dépôts, instructions, octroi et à l'utilisation des subventions

aux associations. Son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} octobre 2024 afin que son application puisse être effective lors du déploiement de la campagne et du recueil des dossiers de demandes de subventions pour l'exercice 2025.

Pourquoi ce règlement ? Tout simplement pour favoriser l'harmonisation des pratiques liées aux relations entre l'administration départementale mais aussi les associations. Il y a une volonté de simplifier les procédures de dépôt et d'instruction afin de gagner en efficacité et en fluidité aussi, permettant une meilleure lisibilité et efficacité, comme je l'ai évoqué, mais aussi de développer un contrôle de gestion adapté au risque, permettant aussi de construire pour et avec le secteur associatif une offre de services et d'ingénierie adaptée à ces enjeux de besoins. Vous le savez, le Département s'est déjà engagé dans une dématérialisation puisqu'il y a eu une période expérimentale qui a donné lieu d'ailleurs à des résultats fort satisfaisants et c'est pour cela d'ailleurs qu'elle sera maintenue pour la période 2024 et plus en amont.

Pour cela, il faut évidemment adopter ce règlement général. Au sein de ce règlement général, vous avez eu un modèle de convention type qui sera signé entre les associations et le Département et il faut évidemment aussi abroger en fait les différents documents antérieurs afférents.

C'est vraiment une volonté en fait, à la fois de lisibilité, de clarification, d'harmonisation aussi, permettant en fait d'avoir des méthodes communes sur l'ensemble des Directions et des liens avec les associations.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Tout à fait. Vous avez tout à fait résumé l'objectif de la création de ce dossier et de cette délégation spécifique à la vie associative dans la mesure où nous avons beaucoup de partenaires associatifs qui sont gérés par l'ensemble des Directions et il y a besoin à un moment donné de mettre un socle commun dans les relations que l'on peut avoir avec nos partenaires.

Est ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-8 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES (page 499 du volume)

(Rapporteur : Mme LUBIN)

Mme LUBIN : Monsieur le Président, une nouvelle Commission Citoyenne doit être constituée pour la prochaine édition du budget participatif des Landes. Elle sera dénommée Commission Citoyenne 4 et composée de 30 membres.

À la suite d'un appel à candidature et de l'examen de ces candidatures par la Commission Citoyenne 3, Monsieur le Président nous demande d'abroger la partie de la délibération 1-1... par laquelle le Conseil Départemental a fixé la composition de la Commission Citoyenne 3 et en conséquence, de fixer la composition de la 4 comme suit :

2 conseillers départementaux titulaires et 2 suppléants, 2 personnalités qualifiées désignées par le Président du Conseil Départemental, 7 anciens membres volontaires de la Commission Citoyenne 3, 13 nouveaux membres et 6 jeunes, étant précisé que cette composition respecte les principes fixés dans la charte de la Commission Citoyenne tels que la parité, la recherche d'équilibre territorial, l'âge, ainsi de suite, et de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Monsieur le Président nous propose en qualité de titulaires : Mesdames Sylvie BERGEROO et Salima à SENSOU et de suppléants : Messieurs Henri BEDAT et Julien PARIS.

Monsieur le Président : Est-ce que tout le monde valide ces candidatures pour la composition de la Commission Citoyenne ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M-9 INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 501 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Comme vous le savez tous, pour être efficace, l'Assemblée donne au Président un certain nombre de délégations en matière d'assurance, de marchés publics, de mandats spéciaux et de contentieux. Vous avez la liste de tout ce qui lui a été donné comme délégations à ce titre.

Monsieur le Président : C'est de l'information.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-10 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 519 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Vous allez me faire grâce de la lecture de toutes les AP et CP. Vous avez le tableau dans le document qui vous a été remis qui traduit toutes les décisions qui ont été prises au cours de toutes les différentes commissions qui ont conduit à cette Décision Modificative. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Président : Sur cette déclinaison AP/CP, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Donc, on les adopte.

M-11 DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2024 (page 533 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : C'est une DM très faible. Je ne sais pas si on a déjà fait des DM aussi petites, de 2 437 000 € dont vous avez le détail. En investissement, des dépenses supplémentaires de 3,6 M€, des recettes supplémentaires de 1,6 M€ et en fonctionnement,

des dépenses en moins pour 1,2 M€ et en recettes, 0,8. Le tout se traduit par une charge nette pour le budget de 2 437 000 €.

A noter en investissement 1 086 000 € pour le bâtiment de Dax. Pour la voirie, une dépense supplémentaire de 1,28 M€, mais dans ce 1,28 M€, il y a 1 100 000 € au titre du port de Tarnos. Ensuite, diverses petites choses. En fonctionnement, pour la solidarité, 0,47 M€, pour l'Education 0,3.

Ce qui nous donnera à la fin un solde disponible pour la DM2 de zéro. On l'avait déjà fait l'année dernière. Donc, une toute petite DM de 2,4 M€ en bilan.

Monsieur le Président : Je vais enregistrer les demandes de prise de parole pour les explications de vote, du moins s'il y en a. C'est vrai que comme les crédits ne sont pas très importants, il n'y a peut-être pas besoin d'explication de vote.

M. DUBOIS : Très rapidement, effectivement, c'est une Décision Modificative assez faible en montant. Toutefois elle, s'inscrit dans le cadre du budget contre lequel nous avions voté et elle ne remet pas en cause ses grands équilibres. Donc, en cohérence, nous voterons contre cette Décision Modificative aussi.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, je pense que nous avons eu des débats au moment du Compte Administratif assez intéressants et qui ont bien positionné, à la fois la situation et les avis des uns et des autres sur ce sujet-là. Donc, je n'aurai rien à rajouter et nous voterons bien évidemment pour cette Décision Modificative.

Monsieur le Président : Je vous remercie. On va donc conclure cette séance. Je pense que toutes nos décisions budgétaires en cours dans l'année 2024 sont conditionnées de toute façon à l'évolution des droits de mutation qui définira à la fois notre recours à l'emprunt particulièrement, parce que c'est en fonction de l'évolution que l'on pourra voir de combien on s'endette ou pas et cela pourra influer éventuellement sur un certain nombre de décisions que l'on sera amené à prendre éventuellement lors de la DM2. C'est ce qui explique que la DM1 est à ce niveau-là.

Je vous remercie, mais avant de se quitter, il faut néanmoins voter, d'une part et ensuite, je pense que vous devez avoir à votre disposition les parapheurs à signer à l'extérieur.

Je vous rappelle que l'on se retrouvera le 15 juillet prochain à 10h00 pour la Commission Permanente qui se tiendra en présentiel.

On va passer au vote de cette Décision Modificative n° 1.

[Le Président procède au vote]

Je vais demander que ceux qui sont favorables se manifestent, ceux qui s'abstiennent et ceux qui votent contre.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Mme Sylvie Bergeroo), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Patricia Beaumont), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à M. Julien Paris), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(25)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4)
ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

Monsieur le Président : Je vous remercie. La séance est levée, n'oubliez pas de signer les parapheurs qui sont dans le hall.

La séance est levée à 12h57

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance,



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats – Réunion Décision Modificative n°1 de 2024

N°s	Titres des rapports	Pages
	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 MARS 2024 – BP 2024	2
M-1	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	5
M-2	COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	6
M-3	AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	11
M-4	RAPPORT ANNUEL : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2023	12
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	13
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	15
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	18
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	19
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	AGRICULTURE	23
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	25
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	27
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2024	28

N°s	Titres des rapports	Pages
C-2	FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2024	30
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL	31
D-2	GESTION DOMANIALE	37
D-3	BATIMENTS DURABLES DEPARTEMENTAUX	38
D-4	AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	39
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	47
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	48
E-3	DÉVELOPPER LA PRATIQUE CYCLABLE	50
E-4	DECHETS	51
E-5	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	52
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-2	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	53
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES	54
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	55
I-2	SPORTS	57

N°s	Titres des rapports	Pages
	J - JEUNESSE	
J-1	JEUNESSE	58
	K - CULTURE	
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	59
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	60
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-5	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	61
M-6	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	62
M-7	VIE ASSOCIATIVE	62
M-8	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES	64
M-9	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	64
M-10	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	65
M-11	DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2024	65